

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2015**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

Séance du 23 juin 2015

---

*Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à  
l'architecture et au patrimoine*

*Intervention de Daniel Janicot, président de la commission  
nationale française pour l'UNESCO*

*Perspectives pour une révision de la stratégie Europe 2020*

---



## SOMMAIRE

<b>HOMMAGE À FRANÇOISE FRISCH.....</b>	<b>5</b>
<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>7</b>
Désignation d'un représentant du CESE dans un organisme extérieur.....	7
Congrès de l'UCESIF.....	7
Projection d'un film au CESE .....	7
Manifestations organisées au CESE .....	8
Congrès de l'UNAF.....	8
Projets.....	9
Bilan de mandature.....	9
Projet de résolution.....	10
<b>AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À LA LIBERTÉ DE LA     CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE .....</b>	<b>10</b>
<b>PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE L'AVIS .....</b>	<b>10</b>
<b>INTERVENTION DE M. DANIEL JANICOT, PRÉSIDENT DE LA     COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE POUR L'UNESCO .</b>	<b>18</b>
<b>PERSPECTIVES POUR LA REVISION DE LA STRATEGIE     EUROPE 2020.....</b>	<b>23</b>
<b>PRESENTATION DU PROJET D'AVIS.....</b>	<b>23</b>
<b>DISCUSSION GENERALE.....</b>	<b>30</b>
Entreprises - Mme Vilain .....	30
CFE-CGC - Mme Couturier .....	31
Outre-mer - M. Lédée.....	33
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Trellu-Kane .....	34
Agriculture - Mme Serres .....	35
Environnement et nature : M. Genest.....	36
UNAF - Mme Therry.....	37
Mutualité - Mme Vion.....	38
Artisanat - Mme Amoros.....	40
CFTC - M. Coquillion .....	41
UNSA - M. Bérille .....	42
CGT - Mme Cru-Montblanc.....	44
Associations - M. Charhon .....	45
CGT-FO - Mme Millan .....	46
Professions libérales - M. Capdeville .....	47

CFDT - M. Quarez .....	48
Coopération - Mme de l'Estoile .....	50
<b>VOTE SUR LE PROJET D'AVIS .....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>53</b>
Annexe 1 : <i>Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020 -</i> Diaporama illustrant les propos d'Alain Delmas, rapporteur .....	55

### Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

*La séance est ouverte à quatorze heures.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

### HOMMAGE À FRANÇOISE FRISCH

**M. le Président.** Françoise Frisch a découvert la gravité de son mal le 4 mai dernier ; le 17 juin, elle nous quittait. Elle m'avait fait savoir par un ami : « *Surtout, Jean-Paul, ne soyez pas grandiloquent* ». Elle avait deux souhaits :

- que je dise simplement : « *Françoise Frisch est morte* » ;
- donner la parole au professeur de médecine - que connaît bien Jean-Claude Etienne -, Michel de Lorgeril, qui se bat depuis longtemps contre les statines et leurs effets secondaires.

Dans un de ses derniers messages qu'elle adressait à un ami, elle disait : « *Je vais tenter de prendre ce dernier tournant avec grâce* ». C'était une femme d'une extraordinaire légèreté ; jamais rien de pesant... C'était une ombre flottante, mais le poids de sa présence était réel. Elle avait une sensibilité, une capacité assez rare de détecter les signaux faibles, de voir ce qui échappait à notre regard, d'entendre ce qui échappait à notre écoute.

Elle était parfois incomprise, mais jamais, jamais, elle n'éprouvait un ressentiment envers celles et ceux qui avaient pu, envers elle, mal se comporter. Elle se nourrissait de l'autre, de sa complexité, de sa cruauté, de sa bonté, de son intelligence. Son élégance de cœur nous élevait en permanence vers ce qu'il y avait en nous de meilleur. Elle avait un sens inné, aiguisé, pour cerner une difficulté, une volonté sans faille pour la surmonter et une capacité exceptionnelle à mobiliser pour tenter de la résoudre.

Vieillir décuplait sa curiosité, sa gourmandise de l'innovation. Dans l'un de ses derniers messages, au moment où je la félicitais pour son anniversaire, le 10 juin, elle me disait : « *Ah oui, je mesure le poids d'une année supplémentaire, moi qui voulais tant partir avec une âme de jeune fille* ».

Elle avait été formée à la philosophie - qu'elle a enseignée un temps - par Martial Guéroult et elle a investi dans la psychosociologie. Elle a fondé en 1972 un institut d'études psychosociales d'opinion et de marketing, qu'elle a développé jusqu'en 2002. Au Conseil économique, social et environnemental, elle a toujours cru en l'institution. Elle s'est beaucoup investie, dans l'ombre comme au grand jour : membre de section, conseillère, membre du Bureau et vice-présidente.

Elle s'est beaucoup occupée de la revalorisation de la documentation, a toujours participé à la commission de suivi de projets, a participé à l'élaboration du guide du rapporteur, a rapproché le Conseil économique, social et environnemental et l'Académie de technologie, a contribué à la réussite du Forum de la gouvernance de l'Internet.

Complètement passionnée par le numérique, elle avait écrit un livre sur *La boulodiversité*. Elle animait un collectif de recherche et développement orienté sur les nouvelles technologies ; elle était passionnée par la sociabilité, le rôle des femmes dans la société, les nouveaux seniors.

Elle avait des activités bénévoles dans le secteur artistique, à Marcoussis et au Mali, pour favoriser la renaissance de la tradition artisanale dogon. Son fils est musicien, sa belle-fille, soprano, sa fille est céramiste, son beau-fils, clarinettiste.

Elle était obnubilée par la quête de l'harmonie entre les humains. Elle était extraordinairement confiante dans l'intelligence des hommes. Profondément optimiste dans son livre, *La boulodiversité*, parlant du salariat, du chômage, elle disait : « *Les questions dont nous débattons ici ne sont ni de droite ni de gauche, elles sont d'avenir* ». Elle a raconté dans ce livre une scène qu'elle a vécue lorsque, devant sa fenêtre, elle a vu un jeune merle maladroit, incapable de voler ; tous les autres s'étaient envolés et lui était là, seul, quand elle a vu sa maman revenir et toute la journée, tenter de pousser ce jeune à prendre son envol. Et puis brutalement, elle ne l'a plus vu et elle disait : « *La tradition, chez les humains, c'est comme les oiseaux, c'est d'aider les jeunes à prendre leur vol* ».

Son dernier projet était une application téléphonique pour favoriser l'orientation professionnelle des jeunes.

Dans un de ses derniers messages, elle indiquait : « *Je suis contente d'avoir apporté ma petite contribution à la lutte pour un monde plus solidaire. Vous savez, il faut être ensemble à l'écoute des résonances harmonieuses* ».

Je crois que c'était cela, Françoise : des résonances harmonieuses.

Après Jean-Michel, Patrick et celles et ceux que nous avons côtoyés, que nous avons appréciés, que nous avons aimés, nous mesurons aujourd'hui la tristesse du groupe des entreprises, des membres du Bureau, des conseillers, de vos deux enfants, de vos six petits-enfants. Mais là où vous êtes, je sais que vous chercherez aussi à contribuer à maintenir l'harmonie.

Mes chers collègues, je vous invite à respecter une minute de silence.

*(L'assemblée observe une minute de silence)*

**M. le Président.** Je vous remercie.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président.** Je vais maintenant vous faire part des décisions prises ce matin en Bureau.

### *Désignation d'un représentant du CESE dans un organisme extérieur*

**M. le Président.** Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous a sollicités pour désigner un représentant et son suppléant au sein du Conseil national de l'enseignement supérieur de la recherche.

Dans le respect de la parité, le Bureau de ce matin a choisi Gérard Aschieri en qualité de titulaire et Christiane Therry en qualité de suppléante.

### *Congrès de l'UCESIF*

**M. le Président.** J'ai rendu compte du congrès de l'UCESIF sur la RSE à Rabat, le 12 juin dernier. J'y étais accompagné par Mme Pichenot et M. Delmas. Je voudrais remercier nos services et ceux de Michel Doucin pour l'organisation de cette rencontre, qui était un moment important pour diffuser les actes du colloque sur la RSE, organisé en novembre 2014 en partenariat avec France Stratégie, ainsi que le premier volume des notes de synthèse du CESE qui portait entre autres sur *La RSE et l'environnement*.

### *Projection d'un film au CESE*

**M. le Président.** J'ai aussi confirmé aux membres du Bureau que, le 8 juillet prochain au soir - suite à l'accord que m'avaient donné le réalisateur et Vincent Lindon - nous projeterons le film *La loi du marché*.

Un débat suivra la projection ; il sera animé par Arnaud de Saint-Simon, directeur de la publication du groupe Psychologies ; y participera Jacqueline Farache, rapporteure pressentie pour la saisine sur *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage ; mieux prévenir et mieux accompagner*.

Vous êtes tous chaleureusement conviés : conseillers, personnalités, membres du personnel et ceux que vous souhaiteriez inviter à participer à ce débat ; J'ai également invité les responsables des organisations représentées au Conseil

### *Manifestations organisées au CESE*

**M. le Président.** Nous avons aussi accueilli deux événements qui ont eu pour conséquence de promouvoir de façon très positive le CESE.

D'abord la CGPME a organisé son événement annuel - *Planète PME* - dans notre enceinte. Nous avons pu voir la motivation de la délégation de la CGPME, emmenée par Mme Bel, à créer une animation, une dynamique et surtout, des colloques d'une très grande richesse avec des contributions extrêmement positives et un investissement du président Asselin sur l'écart qu'il peut y avoir entre l'optimisme des entreprises et le pessimisme porté sur le pays.

Nous avons aussi accueilli vendredi dernier le représentant du Haut-commissariat des Nations Unies, pour la Journée internationale en faveur des réfugiés avec, maintenant - vous les avez vues sur les grilles du Palais d'Iéna - des photos qui sont en rapport avec cette journée internationale.

Dans le cadre de cet événement, nous avons reçu le Défenseur des droits, qui est longuement intervenu et qui estimait que, quand on regardait les chiffres (357 millions sur d'européens, 65 millions de français et 60 000 réfugiés) il se posait des questions, au nom de la solidarité internationale quand, en même temps, on regardait le Liban avec quatre millions d'habitants et un million et demi de réfugiés.

### *Congrès de l'UNAF*

**M. le Président.** J'ai participé, avec M. Dulin, au congrès de l'UNAF, à Montpellier, où un hommage important a été rendu à notre collègue, François Fondard, qui quitte sa présidence à la fin de la semaine. Les débats extrêmement riches ont, là aussi, valorisé les avis du Conseil, souvent cités.

À ce propos, je me suis aussi permis de faire une brève intervention ce matin au moment où les uns et les autres n'hésitent pas quelquefois à critiquer de façon vive le Conseil économique, social et environnemental, mais où nous recevons aussi des soutiens. J'entendais l'émission de radio à laquelle participait le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, qui montrait à quel point notre institution est plus que jamais nécessaire à la démocratie, à la réflexion sur la démocratie participative, notamment des citoyens.

Je voudrais vous inviter à être extrêmement attentifs et prudents quant à l'expression de vos propos. Je veux bien consacrer toute mon énergie à défendre le Conseil et je l'ai encore fait dans une émission populaire dont le thème était « *Il faut supprimer le CESE* », pensant d'ailleurs qu'en tant que président, je ne m'y rendrais pas ; mais, lorsque, par maladresse ou spontanéité, on a tendance à critiquer une maison à laquelle on appartient, à un moment donné, il faudra bien réfléchir à une charte de déontologie ; si l'on n'est vraiment pas bien, ce qui est le choix de chacun, dans ce cas-là, il faut quitter la maison.

*(Applaudissements)*

Et si on revendique une forme d'honnêteté, mais que l'on continue à demander la retraite, à un moment donné, cela m'interpelle. Il faudra que nous fassions preuve de cohérence.

*(Applaudissements)*

Je dis cela aussi pour ceux qui font de faux procès et qui n'hésitent pas à diffuser de fausses informations à la presse. La presse, aujourd'hui - malheureusement, contrainte à la rapidité - n'a plus le temps d'analyser les arguments qu'on lui donne. Cela peut peut-être faire plaisir à celui qui cherche à faire mal, mais peu importe les personnes visées. En tout cas, si c'est moi, je n'ai aucun problème par rapport à cela. Si c'est l'institution, j'ai mal à la République parce que la République a besoin d'une institution comme le Conseil économique, social et environnemental.

*(Applaudissements)*

### **Projets**

**M. le Président.** Le comité de suivi de projets s'est réuni ce matin, pour la première fois en l'absence de Françoise Frisch.

François Rachline a évoqué l'histoire de cet universitaire qui était tellement présent que son urne collectant ses cendres était toujours présente au conseil d'administration ; à chaque fois, qu'il y avait un vote, on mettait le nom de cette personne et « *absent, n'a pas participé au vote* ». Ce matin, la commission de suivi a inscrit sur le procès-verbal de sa réunion : « *Françoise Frisch n'a pas participé au vote* ».

La commission a accepté ce matin de donner un avis favorable au comité de pilotage de *Solutions Cop 21*, présidé par Gilles Berhault et coordonné par Sylvianne Villaudière - notre collègue, personnalité associée - et qui permettra à tous les rapporteurs d'avis et à tous les conseillers impliqués dans l'environnement, de participer aux événements sur des plateaux télé, au Grand-Palais.

Le deuxième projet concerne un projet de colloque organisé par la Fondation de France sur l'éco-habitat, en janvier 2016. Nous avons donné notre accord pour réfléchir à la capacité de l'accueillir au sein de cette enceinte.

### **Bilan de mandature**

**M. le Président.** Le Bureau a décidé de prolonger ses travaux sur le bilan de mandature par une nouvelle séquence, en séminaire, le 8 juillet de 14 heures 30 à 16 heures.

### ***Projet de résolution***

**M. le Président.** Le Bureau a adopté, ce matin - pour soumettre à votre vote demain - un projet de résolution sur *Un tableau de bord d'indicateurs complémentaires au PIB*, élaboré en partenariat avec France Stratégie et avec des consultations citoyennes qui ont été tout à fait intéressantes. Elle sera présentée par M. Le Clézio et soumise à votre vote.

Je vous précise que, demain, et je l'en remercie, Mme Arnoult-Brill me remplacera à la présidence de la séance car je serai obligé de vous quitter pour participer à des obsèques de caractère familial.

Sans plus tarder, nous abordons l'ordre du jour.

Je salue la présence de Monsieur l'ambassadeur Janicot, que nous aurons le plaisir d'entendre tout à l'heure.

Je salue également la présence, dans les tribunes, de M. Brin et de Mme Clément, membres du conseil d'administration de l'Amicale des anciens conseillers.

### **AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE**

**M. le Président.** Mes chers collègues, le premier point de notre ordre du jour prévoit la présentation des conclusions de l'avis sur le *Projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine* par Philippe Da Costa, président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, Claire Gibault et Claude Michel, co-rapporteurs.

Il s'agissait de répondre à une demande du Premier ministre et ce dans des délais très courts. En application de l'article 6 de la Loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental, nous avons donc eu recours à la procédure simplifiée.

Mais, il est normal que les conclusions du travail de la section vous soient présentées en assemblée plénière.

### **PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DE L'AVIS**

**M. le Président.** La parole est au président Da Costa.

**M. Da Costa.** Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de vous rendre compte des travaux que le Bureau a confiés à la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

Notre Conseil a été saisi par le gouvernement sur l'avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Le projet d'avis a été porté par Mme Gibault et M. Michel, co-rapporteurs, avec l'appui de l'administration de la section.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui ont permis de tenir les délais impartis, les rapporteurs comme l'administration de notre CESE.

La section de l'éducation, de la culture et de la communication a voté à l'unanimité cet avis dans le cadre de la procédure simplifiée. Celle-ci est prévue par l'ordonnance de 1958 portant loi organique relative au CESE. Cette procédure permet à la section compétente de voter un projet d'avis dans un délai de trois semaines sans que celui-ci soit examiné en séance plénière. Il a été publié sur le site du CESE et n'a fait l'objet d'aucune remarque. Il est donc considéré comme adopté.

Le CESE a été plus particulièrement saisi sur les Articles 1 et 2 qui peuvent être regardés comme relevant de la catégorie des lois de programmation au sens des Articles 64 et 70 de la Constitution. De ce point de vue, le CESE s'inquiète du fait que les dispositions programmatiques contenues dans l'article 2 ne revêtent pas un caractère normatif et ne se réfèrent aucunement à la jurisprudence constitutionnelle.

Nous nous félicitons qu'un avant-projet de loi sur la création artistique est proposé au Parlement. Nous soutenons l'introduction, dans la loi, du principe de liberté et de création artistique (article 1), celui de l'aide à la création, aux artistes et à l'accès à tous à la culture, dans la perspective de faire vivre la diversité culturelle. Je laisserai les rapporteurs rendre compte du contenu de ces articles.

Compte tenu du délai, nous nous sommes concentrés plus particulièrement sur le titre premier de l'article 2 qui énumère les principaux objectifs des politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales, en faveur de la création artistique.

Pour ce qui concerne les autres articles de l'avant-projet de loi, le CESE s'est fortement appuyé sur les avis rendus. Le premier a été rapporté par Mme Gibault en septembre 2013 et s'intitule *Pour une politique du développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie* ; le second, rapporté par M. Michel, s'intitule *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*.

La connaissance des sujets portés au sein de la section a permis de tenir les délais. Nous avons repris de nombreuses propositions générales, dans le cadre du texte qui nous était soumis, constatant de manière positive que l'avant-projet de loi portait en lui des reprises de certaines contributions de nos avis.

La liberté de création et la création artistique constituent un des aspects fondamentaux de la cohésion sociale. Au fil des années, la France a su construire, dans un relatif consensus, un modèle de soutien à la création artistique qui constitue aujourd'hui une exception à l'échelle européenne et internationale.

Madame Gibault va maintenant vous rendre compte de l'article premier, puis l'intervention de M. Michel portera plus particulièrement sur l'article 2.

**Mme Gibault**, co-rapporteur. Monsieur le Président, chers collègues, chers amis, nous avons pu nous réjouir, la semaine dernière, car deux sujets de l'épreuve de philosophie du baccalauréat ont concerné le domaine artistique : « *L'œuvre d'art a-t-elle un sens ?* », « *L'artiste donne-t-il quelque chose à comprendre ?* » Deux sujets... nous ne sommes pas habitués à tant de considération. Serait-ce un bon signe ? La culture deviendrait-elle plus qu'un luxe venant après le nécessaire ?

Le gouvernement a saisi notre section de l'éducation, de la culture, de la communication sur le sujet de la liberté de la création artistique. Au nom de la section, nous nous félicitons que le gouvernement se propose d'inscrire le principe de liberté de création artistique dans une loi, protégeant ainsi les artistes et créateurs contemporains. Nous nous félicitons que cette loi soit accompagnée de textes sur la protection et la valorisation du patrimoine culturel et naturel, l'art contemporain s'inscrivant ainsi sous le regard et les apprentissages de l'histoire, les vivants et les morts veillant les uns sur les autres, selon la formule de Victor Hugo.

Les limites à la liberté d'expression et à la liberté de création ont varié selon les époques. La répression et la censure des œuvres d'art se mesurent aussi en fonction du seuil de tolérance des lieux, du degré de liberté communément admis dans la société : non fondée en droit français, la liberté de création fluctue au gré du libéralisme ou de l'autoritarisme des gouvernants. En 1857, Gustave Flaubert et Charles Baudelaire ont été poursuivis en justice pour outrage à la morale publique, l'un pour son roman *Madame Bovary*, l'autre pour son recueil *Les Fleurs du mal*. De nos jours, l'opéra *Carmen* a été interdit en Chine non à cause du « baiser de trop », mais pour le fait que Don José devienne déserteur. La Suisse a récemment inscrit l'enseignement de la musique dans sa constitution, mais a interdit, au nom du principe de laïcité, l'interprétation de l'opéra pour enfants de Benjamin Britten - *L'Arche de Noé* - sous prétexte que les enfants doivent chanter une prière pendant le spectacle. Devrait-on également interdire les *gospels* dans les salles de classe ?

En France, des groupes religieux intégristes se sont manifestés contre des pièces de théâtre, des sculptures, des expositions photographiques. Facebook a censuré le tableau de Courbet *L'origine du Monde*.

L'Observatoire de la liberté de la création artistique - créé en 2002 sous l'égide de la Ligue des droits de l'homme - a publié un manifeste pour la liberté de création et affirme l'autonomie de l'œuvre par rapport aux créateurs. L'œuvre d'art dépasse son créateur. Elle prend son autonomie. Elle peut être interprétée, raccourcie, traduite. Elle est polysémique. Elle est une fiction.

La Cour européenne des droits de l'homme rappelle que la liberté d'expression constitue un des fondements essentiels d'une société démocratique, une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. Elle vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur - ou considérées comme inoffensives ou indifférentes - mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population.

Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture, sans lesquels il n'est pas de société démocratique. Ainsi, comme elle le justifie dans chaque arrêt sur la question - et quel que soit le sens de sa décision - elle affirme que ceux qui créent, interprètent, diffusent ou exposent une œuvre d'art contribuent à l'échange d'idées et d'opinions, indispensable à une société démocratique. D'où l'obligation pour l'État de ne pas empiéter indument sur leur liberté d'expression.

Cependant, l'artiste reste un citoyen comme les autres et doit respecter les limites à la liberté d'expression érigées par la loi française concernant le droit à l'image, à la protection de la vie privée, à la protection de l'enfance. Il ne doit pas faire l'apologie du crime, ne pas tenir des propos racistes ou sexistes.

D'autres formes de censures coexistent. Par le biais des choix budgétaires, la culture est quelquefois perdante dans les arbitrages des collectivités territoriales.

Pour éviter le risque du « *fait du prince* », il aurait été nécessaire que le projet de loi impose une transparence des décisions lors des procédures d'octroi de soutien financier aux compagnies et aux spectacles, qu'il favorise, autant que possible, les prises de décisions partagées et concertées et qu'il prévoit des espaces de débat ouvrant des possibilités de recours. De nombreux festivals ont récemment dû annuler leur programmation face aux baisses de dotations.

En ce qui concerne le paragraphe 3 de l'avant-projet de loi sur la promotion de la diversité culturelle, le CESE se félicite des mesures du projet.

Il faut sortir des institutions parisiennes de prestige pour apprécier ce que la reconnaissance de la diversité culturelle extra-européenne et sa valorisation peuvent apporter au « vivre ensemble » et comment elle enrichit le langage de la création artistique contemporaine. Il est indispensable de la reconnaître, de la valoriser, de la guider, de savoir l'enseigner, car elle est en marche. Cela n'empêche pas la protection du patrimoine culturel français et européen, dans un juste équilibre.

Les conservatoires municipaux et régionaux ont un rôle important à jouer dans cette mutation de la société et de la vie artistique et culturelle. Ils doivent se restructurer. Il en va de la survie du secteur culturel au regard de la baisse de fréquentation des salles de concerts institutionnelles. À l'heure où l'État baisse sa dotation aux conservatoires à vocation régionale et départementale, il convient au contraire de renforcer leur rôle.

La section s'est félicitée de la nécessaire avancée de la réglementation concernant les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la communication, ainsi que du souci de celui-ci de mieux coordonner ce réseau. Il est regrettable que ce texte n'envisage pas l'enseignement supérieur dans sa globalité.

Le CESE estime que le manque de relations des établissements d'enseignement supérieur de la création artistique - dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques - avec le reste de l'enseignement supérieur est dommageable au dynamisme et au rayonnement de la culture dans ce secteur, d'autant plus que l'enseignement supérieur correspond à un moment clé de la formation personnelle et intellectuelle des futurs professionnels.

Le CESE recommande de renforcer la capacité d'action des associations culturelles étudiantes, au sein de tous les établissements d'enseignement supérieur, en généralisant les services ou missions culturels, au besoin, mutualisés entre plusieurs établissements sur le même site.

La liberté de création est un signe de force. Elle interroge notre capacité à débattre et à considérer que l'autre peut avoir une opinion différente sur une œuvre, mais tout aussi valable que la nôtre. Elle suppose que l'on débâte sans haine, sans a priori, sans tabous, sans œillères. C'est pourquoi elle est enthousiasmante ! C'est ce que nous faisons au Conseil économique, social et environnemental.

*(Applaudissements)*

**M. Michel**, co-rapporteur. Monsieur le président, chers collègues, l'article 2 de l'avant-projet de loi explique que les collectivités territoriales concourent à la liberté de création, à la diversité des expressions culturelles. Tous les articles tels qu'ils apparaissent vont dans le bon sens. Cependant, un certain nombre d'éléments manquaient. C'est pourquoi nous avons suggéré plusieurs amendements.

Les artistes sont au cœur de la création et doivent être soutenus. On parle des auteurs dans les attendus, mais pas dans l'article. Nous les avons ajoutés.

Par ailleurs, l'article 2 fait état d'une nécessité plus grande de transparence des comptes des entreprises de création, spécialement dans le champ de la musique, avec la logique des nouveaux réseaux aujourd'hui, le *streaming* en particulier. C'est très bien car il faut plus de transparence. Nous aurions souhaité que l'avant-projet ne s'arrête pas à la transparence.

Dans l'univers numérique, la valeur est aujourd'hui captée par de très grands opérateurs, pour l'essentiel d'origine américaine. Un projet de loi ambitieux aurait dû prendre en compte le fait qu'on ne demande pas simplement à Google, Apple, Facebook, Amazon (GAFA) d'être transparents, mais également que la valeur soit mieux partagée entre les artistes et les auteurs créant les œuvres d'un côté, les diffuseurs vivant très largement de la diffusion des œuvres de l'autre. Les GAFA participent très peu à la création et à son financement. Espérons que dans le cadre de la régulation du numérique, ces GAFA (d'origine américaine) vont contribuer à la création. Il ne s'agit pas de taxer pour taxer. Simplement, ce sont aujourd'hui les entreprises européennes et françaises qui sont pénalisées. Elles payent leur contribution, mais très peu les GAFA.

On a développé un chapitre sur la nécessité de mieux partager la valeur. Ce sont les auteurs et les artistes qui doivent pouvoir vivre dans l'univers numérique de leur métier ; cette valeur doit donc être mieux partagée à leur avantage.

De même, la loi parle d'une référence au soutien des pays du Sud, à la préférence que l'on doit accorder aux pays en développement mais aucune mention n'est faite de la convention de l'UNESCO 2005 sur l'expression culturelle ; nous l'avons rajoutée. Nous allons fêter en octobre les dix ans de la convention 2005. C'est une convention extraordinaire et si on arrivait à l'appliquer ce serait bien. Elle dit beaucoup de choses sur le rôle des pouvoirs publics, la nécessité, partout dans le monde, de développer la diversité des expressions culturelles, de favoriser la création.

De même, dans les attendus de l'avant-projet de loi, on parle du service public de l'audiovisuel et de la culture, mais on ne retrouve plus ce concept dans l'article 2. Nous nous sommes permis de le réintroduire parce qu'il n'y a pas de diversité demain plus grande, de meilleure création s'il n'y a pas une relation avec cet aspect des choses. Il est très important de voir partout sur les territoires se développer le service public de la culture. Je le dis d'autant plus facilement que vous avez vu la déclaration de notre ministre, un peu inquiète de l'avenir des festivals cet été. En effet, nous sommes à la veille des festivals et d'ores et déjà beaucoup vont être annulés.

Pour quelle raison ? Sûrement parce que certains n'ont pas trouvé leur public, c'est vrai, mais beaucoup parce que les communes n'ont plus les moyens d'aider autant la création culturelle comme elles le faisaient antérieurement ; priorité est donnée aux questions économiques et sociales et, du coup, on délaisse un peu les aides aux festivals culturels. Or, ce qui va faire notre plaisir cet été - et le plaisir des millions et des millions de touristes qui viennent dans notre pays - c'est le fait, partout sur le territoire, de pouvoir bénéficier d'un petit festival, d'une petite prestation. Non seulement cela donne du plaisir et cela permet de passer des vacances intelligentes - quand on est satisfait de ce que l'on va voir bien sûr ! - mais, dans le même temps, cela irrigue la vie économique d'une manière extraordinaire.

Je n'invente pas, tout a été dit, y compris par l'ancienne ministre, Aurélie Filippetti. Elle parlait même d'un coefficient multiplicateur de 4 chaque fois qu'un euro est distribué ; une vie économique se développe autour de l'hôtellerie, de la restauration, des campings, etc.

Pour conclure, il manque quelque chose dans cette loi : c'est du souffle. Les principes sont là, mais qu'est-ce que les principes si on n'a pas les moyens de les appliquer ? Cela reste des principes. C'est bien qu'il y ait de bons principes mais on aimerait qu'il y ait un début de mise en œuvre de ces principes.

Les pratiques amateurs ont été sorties de ce projet de loi alors qu'elles devaient y être. Pour une fois, retrouvons le souffle de ce qui a fait la diversité culturelle de notre pays et le fait que l'on est globalement d'accord, quels que soient les courants idéologiques, pour défendre la culture sous toutes ses formes. Cela passe peut-être demain par un parlement qui reprendra quelques-unes de nos préconisations.

Nous avons été un peu prétentieux - cela nous arrive de temps en temps au CESE ! - car nous présentons beaucoup de préconisations, ce que l'on ne nous demandait pas. On nous demandait seulement de regarder l'article 2. Claire avait fait son travail, moi le mien, on a repris l'essentiel de nos préconisations. J'ai été très heureux de constater, cette fois-ci, que l'on a eu l'unanimité - cela n'avait pas été le cas, en tout cas sur l'avis que j'ai présenté en avril 2014 ; comme quoi, on peut toujours changer d'avis et évoluer dans le bon sens, ce dont je vous en remercie.

J'espère que le parlement - notamment Patrick Bloch à l'Assemblée nationale - prendra en compte quelques-unes de nos préoccupations. S'il prend trois, quatre, comme cela, au détour de l'examen du travail parlementaire, alors le CESE aura fait œuvre utile.

Je remercie tous les collaborateurs qui nous ont aidés.

Monsieur le Président, on pourrait presque lancer la charte de la liberté de la création ici au CESE, c'était votre idée. Ce serait magnifique.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Un dernier mot pour le président Da Costa.

**M. Da Costa.** Merci M. le président. Oui, je souhaite dire un dernier mot sur la partie relative à la valorisation et à la pérennité de l'architecture et du patrimoine culturel. Vous verrez que dans le projet d'avis un certain nombre de préconisations sont faites. Nous voulions insister sur le fait que les dispositions du projet de loi qui inscrivent les éléments des directives de l'UNESCO et leur aménagement sur le plan territorial ont tout leur sens.

Nous avons insisté sur la réforme du droit de l'archéologie ; en effet, le CESE s'inquiète des possibles effets pervers de la modification du droit de propriété par rapport aux trésors inventés qui risquent de conduire les inventeurs à ne plus déclarer leur découverte. J'attire l'attention du CESE sur les positions que nous avons prises dans ce domaine.

Enfin, nous avons insisté sur la création d'un nouveau chapitre du code du patrimoine sur les domaines nationaux et sur l'utilité de modifier le code de l'urbanisme afin d'intégrer la question de la protection, de la conservation et de la restauration du patrimoine naturel.

Nous avons insisté sur l'intérêt du rapprochement induit entre la notion de patrimoine naturel et culturel, dans la protection des milieux naturels et des paysages.

Pour terminer, je veux insister pour qu'un véritable travail interministériel sur le patrimoine soit conduit. Cet avant-projet de loi nécessite cette prise en compte interministérielle de par l'implication des autres acteurs ministériels sur le territoire. De manière plus générale, le sentiment exprimé par la section est qu'un tel avant-projet de loi mérite une mobilisation des acteurs de la société civile, que l'importance de la culture nécessite de vrais débats, associant nos concitoyens. C'est peut-être une occasion qui est ouverte avec le débat parlementaire qui se tiendra au cœur de l'été et sans doute à l'automne.

**M. le président.** Merci, monsieur le président, merci Madame et Monsieur les co-rapporteurs.

Mes chers collègues, nous allons maintenant entendre Daniel Janicot, président de la commission nationale française pour l'UNESCO.

Monsieur le président, notre assemblée se réjouit de vous entendre sur la stratégie qu'entend promouvoir la commission nationale française pour l'UNESCO au sein de cette organisation internationale, seule agence des Nations unies implantée en France.

Vous présidez cette instance, constituée en forme associative, depuis le 18 novembre 2014. Nous y sommes représentés par Édith Arnoult-Brill, qui ne cesse de nous tenir informés des travaux que vous engagez et des ambitions que vous nourrissez au moment où l'UNESCO s'apprête à fêter son 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Le gouvernement français - ce qui n'a pas toujours été le cas - a affirmé de façon très claire ses ambitions et vous a logiquement confié cette mission, dans le prolongement de votre rapport sur la présence et l'influence de la France à l'UNESCO. Votre qualité de haut fonctionnaire, membre du Conseil d'État, mais surtout votre engagement de longue date au service de la culture - c'est une transition avec ce qui vient d'être évoqué - vous désignait naturellement pour créer les conditions d'un dialogue ouvert et définir une vision stratégique pouvant être défendue par la France au sein de l'UNESCO.

Je rappellerai aussi que vous avez été, dans les années quatre-vingt-dix, conseiller spécial du directeur général, puis sous-directeur général de l'UNESCO.

Vous avez piloté trois grands projets culturels internationaux :

- la rénovation du Musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, le Bolchoï et la bibliothèque d'État de Moscou ;
- la protection de la vieille ville de Dubrovnik ;
- la sauvegarde des temples d'Angkor au Cambodge.

Le monde vous doit de préserver les lieux de mémoire. Vous avez été également, en France, promoteur d'un projet de valorisation de l'île Seguin avec la conception de la Vallée de la Culture. Dans le prolongement de cette initiative, vous avez aussi porté la réflexion sur la dimension culturelle du Grand Paris et vous souhaitez en permanence que la culture soit au premier plan. Je cite souvent cette phrase de Malraux : « *Ce n'est pas la supériorité, c'est la fraternité, qu'elle puisse être un ciment d'unité entre les peuples* ».

On ne rappelle jamais assez que la première chose que font les dictateurs - on en a encore l'exemple aujourd'hui -, ce sont les autodafés de livres et la destruction des temples.

Nous sommes ravis de vous entendre, Monsieur le président. Je vous invite à prendre place à la tribune et à nous délivrer votre message sur les actions que vous menez. Vous êtes accompagné par David Fajolles, secrétaire général, que je salue.

Je salue également Madame Arnoult-Brill qui nous représente au comité stratégique qui a été largement renforcé pour répondre à l'ambition du gouvernement français.

### **INTERVENTION DE M. DANIEL JANICOT, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE FRANÇAISE POUR L'UNESCO**

**M. Janicot.** Merci, Monsieur le président de nous accueillir. Dès la constitution de cette nouvelle Commission, nous nous sommes empressés de venir vous voir, vous nous avez accueillis immédiatement.

Nous avons pu dans une première rencontre esquisser des pistes de coopération et de collaboration possibles avec le Conseil économique, social et environnemental. Je rappelle que, curieusement, votre assemblée ne figurait pas au conseil d'administration de cette Commission qui date de 1945. Vous êtes un peu plus récent mais vous auriez pu intégrer ce conseil d'administration beaucoup plus tôt. Ce n'était pas le cas.

Vous êtes représenté par votre vice-présidente, Mme Arnoult-Brill, qui nous apporte son soutien, son éclairage. Nous avons défini un plan de travail commun que nous allons mettre en œuvre ; nous sommes heureux de l'avoir à nos côtés.

Je voudrais saluer M. Roirant - membre du conseil d'administration de la Commission et membre du CESE - qui nous apporte sa connaissance sur les questions éducatives, dans une période difficile dans les écoles d'éducation prioritaire. Je dirai un mot sur ce point.

Le hasard des calendriers fait que nous nous adressons à vous, après vous, monsieur le Président Da Costa. Vous êtes de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et, nous, nous sommes la Commission de l'éducation, de la science de la culture et de la communication ; nous partageons beaucoup de vos lignes de réflexion.

Je sais, Madame Gibault, que vous avez été associée au prix UNESCO/L'Oréal, vous aviez fait un remarquable discours il y a quelques mois au Grand Palais à l'occasion de la remise de ces prix. Vous êtes une artiste de très grand talent.

Nous allons fêter les 70 ans de cette Commission nationale française pour l'UNESCO qui est un organisme peu connu.

Je rappelle que la représentation de la France auprès des organisations internationales est généralement confiée à deux organes : l'ambassadeur délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, de l'ONU, qui a la charge du politique et du diplomatique et la Commission nationale française. Il y en a une dans tous les états de l'UNESCO qui a en charge le programmatique, le scientifique, l'expertise.

Souvent les deux organismes n'ont pas bien fonctionné ; la France à l'UNESCO a connu des rivalités entre les institutions. Avec le nouvel ambassadeur Philippe Lalliot et le ministre des affaires étrangères, nous avons travaillé à rapprocher nos deux organismes pour les faire travailler ensemble.

La mission de la Commission nationale est simple. Elle a pour objectif d'une part, de renforcer l'influence et la présence de la France au sein de l'organisation et, d'autre part, elle doit populariser, diffuser des objectifs et des valeurs de l'UNESCO dans la société française.

Un mot sur la partie influence et présence.

Cette organisation doit tout à la France. Il faut se rappeler qu'à la conférence de Londres en 1945, c'est Léon Blum qui présidait la délégation française qui a contribué à la rédaction de l'acte constitutif de l'UNESCO un peu comme Monsieur Cassin avait influencé la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. C'est lui qui a fait cette négociation avec les Britanniques, qui ont préféré avoir la Conférence inaugurale de l'UNESCO et ont laissé le siège à la France. Nous avons le siège de cette organisation intergouvernementale ; c'est la seule qui siège à Paris car l'OCDE n'est pas une organisation intergouvernementale et internationale. On devrait en prendre soin comme un « bijou de famille », d'autant plus que les Français ont marqué de leur influence intellectuelle l'histoire de l'UNESCO, jusqu'au point où nous avons eu le directeur général, René Maheux.

La quasi-totalité des programmes est inspirée par la France ; les plus grands philosophes, les plus grands écrivains, les plus grands artistes venaient quotidiennement dans cette maison. Ils participaient car souvent ils étaient au conseil d'administration de la Commission française.

On a connu dans les années 80-90, un effritement très important de notre présence et influence. Pour vous donner un exemple technique - le secteur de l'éducation qui est le secteur principal de l'UNESCO - n'a pas eu de sous-directeurs généraux français depuis vingt ans, à peu près. Au sein du secteur de la culture, autre apanage de notre pays, le fonctionnaire le plus élevé au secrétariat était de niveau P4. Ce sont de jeunes professionnels. Pas d'équivalent administrateur civil, pas d'équivalent sous-directeur régional et une seule personne ; après, on tombait dans les P3 qui sont les jeunes cadres du secrétariat.

C'était une situation extrêmement préoccupante, qui s'explique pour de nombreuses raisons que j'ai expliqué au Ministre des affaires étrangères.

D'abord, la circonstance que le groupe Europe dans le sens général perd son influence au sein de la représentation géographique. La Chine, les pays arabes jouent un rôle croissant comme dans tout le système des Nations unies.

Il y a aussi probablement un désintérêt qui s'est marqué dans les élites françaises et là, on rejoint l'autre aspect que je voulais vous signaler : comment favoriser la diffusion des idéaux de l'UNESCO ?

Rappelez-vous, il y a encore vingt ans, il y avait des instruments qui parlaient de l'UNESCO : le courrier de l'UNESCO : supprimé ; une grande revue philosophique qui était française : supprimée ; la revue internationale des sciences sociales et humaines : supprimée.

Il y a eu un véritable détricotage de ce qu'étaient les instruments classiques. Il y avait les clubs UNESCO, les écoles associées, donc tout un maillage, une volonté, une organisation, des instruments, des méthodes qui étaient destinés à faire connaître les valeurs de l'UNESCO en France. Tout cet appareillage-là a disparu ou n'existe plus. Il reste Internet - avec une prise de positionnement de l'UNESCO qui reste encore faible et timorée sur ces questions-là - mais on voit que la situation n'est ni bonne du côté de la présence de la France au sein, à l'intérieur de l'UNESCO, ni excellente dans la diffusion de ses idéaux démocratiques.

La France a fait des choses, en particulier - vous y avez fait allusion, Monsieur le Président, Madame - à la convention de 2005 sur la protection de la diversité des expressions culturelles, qui est très importante. La France a construit l'essentiel de cette convention. Comme elle a été élaborée il y a dix ans - on fête ses dix ans et la Commission est impliquée dans cette commémoration - elle n'avait pas pu prendre en compte la dimension du numérique.

Cet anniversaire doit « faire recoller » le morceau de la convention qui était pensée dans un système antérieur avec l'apparition du numérique et des grandes plateformes de diffusion. Il faut l'actualiser et d'ailleurs, nous allons organiser deux événements et serons très heureux de vous inviter sur ces questions, à savoir :

- comment les bonnes pratiques culturelles sont-elles divisées ?
- comment le réseau des établissements culturels s'est-il mobilisé ?

La question de la prescription du goût, le fonctionnement par algorithmes d'identification des tendances et des goûts de chacun ; s'enrichit-on ou s'appauvrit-on de cela ? Où est la vérité ? Ce n'est pas évident. On va inviter les responsables des grandes plateformes à l'UNESCO et bien sûr, si vous le souhaitez, vous serez invités à cette réflexion.

La France a fait une autre convention sur la question du génome humain. Cela s'inscrit dans la vieille tradition de l'UNESCO de faire de grandes recommandations.

Mais la situation est un peu préoccupante et alors que nous célébrons le 70<sup>ème</sup> anniversaire, il faut bien reconnaître que la France ne fait quasiment rien. Il n'y a pas de manifestation importante de notre pays. Je le dis - ce n'est pas totalement innocent - car la tentation est toujours grande de prendre le siège de l'UNESCO et de l'installer ailleurs.

Sur le bureau des États membres, il y a en permanence des propositions de délocalisation de l'UNESCO, d'autant que le bâtiment - Place de Fontenoy - date de 1958 ; on l'a un peu ravalé, nettoyé, mais il n'est plus tout à fait adapté aux besoins d'une organisation intergouvernementale. Certains pays arabes ont transmis des propositions d'accueil avec des moyens et des dimensions considérables.

Il ne faut pas prendre pour donné et acquis le fait que l'UNESCO ait son siège à Paris. Si l'UNESCO venait à partir - il suffit d'un vote majoritaire des États membres - cela remettrait en cause toute l'association, dans le système mondial, entre l'UNESCO et la France. Or, cette association est historique ; elle se relâche, mais elle est très importante. Vous parliez du patrimoine mondial de l'humanité, on parle de l'UNESCO à Paris et le comité des biens français se réunissait ce matin. À chaque fois que j'étais à l'étranger, j'ai pu constater un grand décalage entre la réalité de l'UNESCO et la perception que les pays à l'étranger en ont. Ils considèrent cette organisation comme la détentrice des valeurs, de l'éthique du système mondial. Son mandat est donc plus que jamais au cœur des problèmes d'aujourd'hui.

Dans l'acte constitutif de l'UNESCO il y a cette phrase très connue : *« C'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix au moyen de l'éducation, de la science et de la culture »*. L'objectif de l'UNESCO n'est pas l'éducation, la science et la culture. Cela, ce sont les moyens d'un objectif qui est de bâtir la paix dans l'esprit des hommes. C'était une organisation politique au sens noble du terme, un instrument d'influence pour la France, un levier non seulement diplomatique mais aussi intellectuel. Sur tous les grands domaines l'UNESCO intervient, elle est une caution majeure, elle est là, chez nous. Nous pouvons jouer l'assimilation entre les valeurs de la République et celles de l'UNESCO. C'est la seule carte que nous ayons car nous n'avons pas d'autre organisation internationale. La petite Genève en a dix-sept. Dès qu'une organisation nouvelle se construit, on essaye de l'avoir et elle part dans d'autres pays.

C'est un peu comme le siège français protégé du conseil de sécurité. Nous l'avons mais peut-être qu'un jour nous ne l'aurons plus. Nous avons l'UNESCO, peut-être qu'un jour nous ne l'auront plus. On n'en a pas beaucoup dans le panier de la France et c'est pourquoi je me livre à un plaidoyer pour cette organisation. Je vais essayer de me servir de cette commission - qui est entre l'agenda de l'UNESCO et celui de l'État français - pour travailler, renforcer, ouvrir, et en particulier avec vous, puisque nous vous proposons une réflexion pour notre 70<sup>ème</sup> anniversaire, l'année prochaine.

Toutes les commissions nationales reçoivent une mission : s'ouvrir vers la société civile, assurer le lien avec la société civile. Que veut dire la société civile à l'ère des réseaux ? Nous proposons d'organiser une grande conférence l'année prochaine, en association avec vous, avec une véritable interrogation sur ce que signifie aujourd'hui la notion de société civile avec toutes les commissions nationales, en s'inspirant des travaux que vous avez déjà faits dans ces domaines là car au fond, vous êtes la société civile.

Je dirai un mot sur cela. Lorsque les pouvoirs politiques avaient trahi leur mandat - vous vous souvenez de la guerre - il existait à l'époque une commission de coopération intellectuelle qui était une commission d'intelligences, d'experts. Cette commission n'était composée que d'intellectuels, mais la société civile n'était pas là ; or, la vraie société civile va au-delà des intellectuels. Aujourd'hui, par les réseaux, on a la possibilité d'avoir une société civile connectée. Avec vous, je pense que nous pouvons faire une analyse très importante de ce concept-là, concept qui a été absorbé dans l'histoire des Nations Unies par celui des ONG. Celles-ci ont pris la place de la société civile ; on ne parlait plus de société civile en tant qu'individu, mais d'ONG.

Ce problème est devant nous, et nous intéresse au premier plan car c'est la mission des commissions nationales. Nous sommes très intéressés à la préparer en commun. On pourrait imaginer une journée à l'UNESCO et une journée au Conseil économique, social et environnemental ; nous prendrons contact avec vous, Monsieur le Président et vous, Madame la vice-présidente.

Une autre chose nous paraît très importante, que l'on va initier avec la vice-présidente. Comme vous le savez, la commission établit la liste des ONG qui entrent en relation de partenariat avec l'UNESCO. Nous allons faire l'analyse des ONG françaises figurant sur cette liste et la compléter ensemble afin que les grands représentants des ONG françaises soient associés à l'UNESCO et participent à leur travail.

J'espère ne pas avoir été trop long. Je vous remercie infiniment et suis à votre disposition pour parler de tous ces sujets.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci, Monsieur le Président.

Madame Ricard, souhaitez-vous intervenir ?

**Mme Ricard.** Je remercie M. Janicot de son intervention et dirai à quel point la plateforme *Océans Climat*, représentée par Catherine Chabaud et moi-même, a été remarquablement reçue à l'occasion de la Journée mondiale des océans par l'UNESCO qui, avec une cinquantaine d'acteurs français du monde maritime, de tous horizons confondus, a essayé de porter haut et fort la voix des océans à l'occasion de la COP 21.

Grâce à l'UNESCO, nous pouvons prétendre faire entrer la connaissance océanique dans la culture internationale.

**Mme Chabaud.** L'UNESCO abrite la commission océanographique internationale.

**M. le Président.** Merci pour ce témoignage. Avec Mme Arnoult-Brill, nous évoquons souvent sa présence au sein de cette commission et nous sommes tout à fait déterminés pour vous accompagner, pour réussir ce 70<sup>ème</sup> anniversaire et replacer la France au cœur de l'UNESCO, conformément à l'ambition définie par M. le Ministre des affaires étrangères. Merci pour votre présentation et votre présence.

Je salue à nouveau la présence au banc du gouvernement et du parlement M. Michel Delebarre, ancien ministre, sénateur et vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat ainsi que celle d'Elsa Lamy, adjointe au chef du secteur *Marché intérieur, consommateurs, concurrence, aides d'état, armement* qui représente Philippe Léglise-Costa, secrétaire général des affaires européennes.

### **PERSPECTIVES POUR LA REVISION DE LA STRATEGIE EUROPE 2020**

**M. le président.** Mes chers collègues, le dernier point de notre ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis sur les *Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020*, présenté par Alain Delmas, rapporteur, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Yves Veyrier.

J'invite à la tribune M. le rapporteur, Alain Delmas.

### **PRESENTATION DU PROJET D'AVIS**

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Delmas.** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, *Perspective pour la révision de la stratégie Europe 2020* ; pourquoi ce sujet ? Si la plupart d'entre nous connaissent, ou plutôt ont entendu parler de la stratégie de Lisbonne, nombreux sont ceux et celles qui ignorent la stratégie qui lui a succédé en 2010, à savoir la stratégie Europe 2020. Cependant, dans les deux cas, il s'agit, pour leurs promoteurs, de construire une Europe à la fois plus compétitive et plus protectrice, capable de répondre aux défis de la mondialisation. Le sujet s'est imposé peu à peu au cours de cette mandature à la section des affaires européennes et internationales : d'une part à l'occasion des consultations annuelles du Conseil économique, social et environnemental menées par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) sur le projet de programme national de réforme (PNR) pour la France ; d'autre part lors des consultations du Comité économique et social européen ; enfin et surtout grâce aux échanges et travaux réalisés au sein du Comité de pilotage Europe 2020.

Cette structure a été importante dans les jalons qui ont conduit à l'aboutissement de ces quatre années de travail. Créé en 2010 par le Comité économique et social européen, le comité de pilotage a été mis en place pour aider à orienter et à mettre en œuvre la stratégie Europe 2020 en coopération étroite avec le réseau des Conseils économiques et sociaux nationaux et institutions similaires.

Au titre de représentant de la section des affaires européennes et internationales, j'ai donc eu l'opportunité de siéger - à raison de quatre réunions chaque année - dans ce Comité pour échanger avec mes collègues du Conseil économique, social européen - d'ailleurs, je salue un collègue du comité économique et social belge qui est parmi nous - et de plusieurs États membres sur la mise en œuvre de la stratégie, le niveau de consultation des autorités nationales, le degré d'association de la société civile au processus.

Si j'insiste sur cet aspect, c'est parce que cette structure s'est avérée un excellent outil de coopération, structuré autour d'une thématique importante, qui concerne tous les acteurs de la société civile. Cette initiative a le mérite de faire travailler ensemble des représentants d'institutions qui n'ont que trop rarement la possibilité de le faire. En effet, de par ses travaux et sa composition, ce comité de pilotage occupe une place singulière en Europe puisqu'il n'existe pas de structure analogue au niveau, par exemple, des commissions parlementaires.

Si ce sujet est également apparu important pour notre assemblée, c'est aussi parce que, très rares, voire absentes, sont les réflexions en ce domaine : les commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat n'ont pas, à notre connaissance, consacré de rapports ou résolutions, contrairement à la période de la stratégie de Lisbonne, où il y avait eu profusion de publications.

Osons le dire : le Conseil économique, social et environnemental fait figure de précurseur, au bon sens du terme !

Enfin, une autre raison qui nous a guidés dans ce travail est que ce sujet est inscrit à l'agenda 2015 du programme de travail de la Commission européenne, qui fera connaître ses propositions de révision à mi-parcours à la fin de cette année.

Le CESE, après avoir répondu à la consultation publique lancée en 2014 par la Commission, se situe bien en amont d'un processus européen important. Souhaitons que cette capacité anticipatrice qui nous anime lui permette d'être entendu par toutes les parties prenantes, nationales et communautaires !

Quels sont les grands objectifs de cette stratégie ? Le but recherché est connu : faire en sorte que l'Europe reste compétitive dans le monde tout en conservant un modèle social équitable (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

En d'autres termes, et selon une définition plus officielle : « *La stratégie Europe 2020 vise à atteindre une croissance intelligente, durable et inclusive, capable de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne et d'améliorer sa compétitivité et sa productivité, pour la mise en place durable d'une économie sociale de marché* ».

Pour tenter d'y parvenir, les États membres se sont accordés sur cinq grands objectifs à atteindre à horizon 2020.

- Emploi :
  - un emploi pour 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans.

- Recherche et développement :
  - investissement de 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement.
- Changement climatique et énergies durables :
  - réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990 ;
  - augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 % ;
  - augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.
- Éducation :
  - abaissement du taux de sortie précoce du système scolaire à moins de 10 % ;
  - un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent pour au moins 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans.
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
  - réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les objectifs au niveau de l'UE ont été traduits en objectifs nationaux dans chaque pays de l'UE pour tenir compte des différentes situations. Ils ont été adoptés en juin 2010 par le Conseil européen réunissant les chefs d'État et de gouvernement.

La présence de cibles mesurables, capables de refléter la diversité des situations des États membres sur la base de données suffisamment fiables pour évaluer les progrès est clairement une force de la stratégie Europe 2020 par rapport à la stratégie de Lisbonne.

Quel bilan peut-on dresser à mi-parcours ?

« *Résultats insuffisants* » « *Bilan mitigé* » « *Bilan décevant* » sont les expressions qui reviennent le plus couramment chez les observateurs. Ce constat se vérifie dans la quasi-totalité des vingt-huit États-membres.

La situation en France : les chiffres - dont vous prenez connaissance sur les *slides*, réalisés par Yoann, stagiaire habile de la section des affaires européennes et internationales - appellent les commentaires suivants.

- Emploi : globalement, le taux d'emploi pour la tranche d'âge 20-64 ans se situe à 70 %, mais cette moyenne masque des réalités très contrastées : taux d'emploi par genres, des jeunes, des « seniors », à temps partiel... L'objectif d'un taux d'emploi de 75 % à l'horizon 2020 supposerait, pour s'en rapprocher, que les conditions de retour à la croissance soient réunies notamment pour résorber les déficits d'emploi pour les jeunes et les « seniors ».
- Recherche et développement : la part du PIB consacrée à ce secteur s'élève à 2,2 %. Dans ce domaine, l'objectif de 3 % paraît difficilement atteignable.

- Changement climatique et énergies durables : les résultats obtenus sur les émissions de gaz de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables vont dans le bon sens et devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés, sachant cependant que le ralentissement de la production industrielle a forcément eu un impact sur la baisse.
- Éducation : le taux des jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'éducation et la formation et le niveau d'études supérieures pour la tranche d'âge 30-34 ans est en amélioration constante depuis plusieurs années et est supérieur à la moyenne européenne.
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : 11,2 millions de personnes sont en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit 18,1 % de la population. On observe une certaine stabilité depuis 2007. Comme l'observe la Commission européenne, la pauvreté en France et dans l'Union européenne revêt des formes nouvelles et durables, comme celle des « *travailleurs pauvres* ». Ce phénomène est probablement appelé à durer du fait notamment de la polarisation des salaires et de la dégradation des emplois.

Bien que moins dégradée pour la France que dans d'autres États membres - 20 % en Allemagne, 24 % au Royaume-Uni et 25 % dans l'UE - cette situation ne doit pas occulter les souffrances individuelles et collectives vécues par ces millions de personnes dans leurs vies quotidiennes.

On sort beaucoup de chiffres ici, mais n'oublions jamais que l'on parle de femmes, d'hommes et d'enfants.

En Europe, lorsque les objectifs ont été fixés, on était à 116 millions de personnes frappées par la pauvreté ; en 2013, nous sommes à 123 millions alors que l'objectif était de baisser de 20 millions. Voilà les chiffres. Et là-dedans, on va retrouver notamment des jeunes. Je vous rappelle que l'UNICEF a sorti une étude la semaine dernière montrant que les enfants sont de plus en plus frappés par la pauvreté. Les recherches de M. Vignon frappent aussi par la dimension des jeunes de 18 à 24 ans frappés de façon de plus en plus massive par la pauvreté.

Quelles explications peut-on apporter à ces résultats ?

La crise économique sans précédent apparue dans toute l'Europe en 2008 (contraction du PIB de 4,5 % en 2009), explique ces résultats, mais en partie seulement.

Un autre facteur, en effet, a toute son importance. Il s'agit de l'architecture de la gouvernance actuelle, mise en place à partir de 2010 pour répondre à la crise et qui a été fortement axée sur les politiques budgétaires et monétaires.

Ce mode de gouvernance a conduit à subordonner les objectifs d'Europe 2020 aux objectifs économiques du semestre européen.

Les politiques monétaires et budgétaires définies par la Commission européenne, en plein accord avec les États-membres, ont, pour la plupart, abouti à des politiques d'austérité qui ont eu pour conséquences de freiner les investissements et les salaires, d'affaiblir les systèmes de protection sociale - dont on connaît le rôle d'amortisseur en période de crise - de maintenir un chômage de masse et de peser sur la croissance.

C'est bien le cas des politiques d'austérité draconienne imposées par la « *troïka* » (Commission européenne, Banque centrale européenne, FMI) à certains pays qui ont aggravé le caractère récessif de la crise de 2008 et plongé ces pays dans le chômage de masse.

Les résultats sont aujourd'hui connus : avec d'autres organisations internationales, le FMI - dans une étude très récente sur les causes et les conséquences des inégalités - a établi, d'une part, que, dans les pays avancés, le fossé entre riches et pauvres s'est creusé comme jamais depuis plusieurs décennies et démontré, d'autre part, que plus la fortune des catégories les plus riches s'accroît, moins forte est la croissance.

Je vous renvoie à l'article du *Monde* de mercredi dernier.

Après ce constat, quelles pistes de réformes proposer ?

Le projet d'avis est sous-tendu par une conviction forte à un moment où des doutes s'expriment sur l'utilité d'une vision à moyen terme, dans une période où le mot d'ordre est *better regulation* qui signifie pour certains « *moins de réglementation et moins de Droit* » : l'UE a besoin d'une stratégie globale de moyen terme pour une croissance durable et des emplois de qualité. Cette stratégie aidera à surmonter la crise actuelle qui se prolonge dans certains pays et pourra essayer de remédier aux inégalités croissantes.

#### 1. Donner un rôle central à la stratégie

En effet, il est devenu de plus en plus difficile de distinguer au fil des années le degré de priorité donné aux stratégies ou politiques de dimension transversale : Europe 2020, semestre Européen, plan d'investissement de la Commission, plan d'action climat-énergie... la question de la transversalité et de la cohérence demeure.

Dans ce contexte, le projet d'avis estime nécessaire, dans le cadre de la révision à mi-parcours :

- d'inscrire l'ensemble des objectifs Europe 2020 dans un cadre plus formel, plus contraignant, à l'instar des objectifs de la gouvernance économique. Le projet d'avis estime que leur place dans le semestre européen et, notamment, dans les orientations politiques proposées par la Commission au titre de l'examen annuel de croissance ainsi que dans les recommandations par pays adoptées en juin par le Conseil européen, est très limitée, voire quasiment absente. Il faut que la convention Europe 2020 soit intégrée dans les réflexions.

Il importe donc qu'une évaluation quantitative et qualitative annuelle des objectifs puisse être réalisée au cours du semestre européen. Cette méthode permettrait par ailleurs de renforcer la visibilité de la

stratégie, la mise en pratique et l'appropriation de ses objectifs, tant dans les politiques publiques nationales que dans les mesures régionales ou locales ;

- renforcer le processus démocratique par la création de réels espaces de dialogue et de concertation. Car, tant au niveau national qu'au plan européen, le constat est sans ambiguïté : la société civile et ses organisations ne sont pas, ou peu, associées de manière appropriée dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Le projet d'avis préconise que les consultations annuelles sur le Programme national de réformes fasse l'objet d'une saisine plus en amont et qu'un véritable dialogue interactif puisse s'instaurer avec les autorités publiques. Un tel dispositif serait de nature à améliorer la qualité et la pertinence du travail que s'efforce de produire le CESE.

## 2. Enrichir la définition des cinq objectifs pour mieux tenir compte des réalités

Le projet d'avis recommande de préciser et d'améliorer les objectifs actuels et de s'assurer de leur suivi plutôt que d'en augmenter leur nombre.

Voici quelques exemples d'améliorations possibles qui pourraient être rapidement réalisées dans le cadre de la révision à mi-parcours :

- la notion de taux d'emploi est une notion trop générale qui devrait être complétée par des sous-objectifs mesurant la qualité des emplois : taux de précarité, de temps partiel (volontaire ou contraint), de chômage des jeunes, de chômage de longue durée ainsi que par la prise en compte du critère égalité femme-homme. Vous verrez que, dans le projet d'avis, cette dimension est reprise de façon très importante ;
- il peut également paraître surprenant qu'aucun objectif du niveau du dialogue social ne figure dans Europe 2020. Il est vrai que c'est une réalité difficile à cerner, mais on pourrait se fonder sur certains éléments comme le taux de couverture des salariés par des accords collectifs, le nombre d'accords signés dans l'année, le pourcentage d'entreprises ou de secteurs où il existe une présence syndicale significative et le niveau de protection sociale ;
- en matière de pauvreté, le projet d'avis suggère de fixer des sous-objectifs, aux niveaux européen et national, pour les groupes qui présentent un risque de pauvreté supérieur à celui de l'ensemble de la population - comme les enfants ou les familles monoparentales - ainsi que pour les travailleurs pauvres.

Le projet d'avis préconise également un examen de la façon dont les États membres calculent les niveaux de pauvreté et fixent leurs objectifs nationaux ;

L'objectif Climat-Énergie pourrait être enrichi par un sous-objectif « empreinte carbone » - basé sur la quantité de carbone émise et ramenée à la population - lequel permettrait de mesurer la décarbonation de la croissance économique d'un pays en intégrant les émissions réalisées à l'extérieur du territoire national pour les produits importés.

**3. Au-delà, repenser la stratégie pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux**

Certes, les cinq objectifs de la stratégie contribuent déjà à mesurer le bien-être des personnes - ou le mal-être, suivant là où l'on se place - mais en partie seulement. Aussi, le projet d'avis propose d'aller plus loin en revisitant ces objectifs et en y intégrant les réflexions sur le « PIB et au-delà », perspectives ouvertes et développées notamment par l'OCDE.

Le fétichisme du chiffre illustré par le ratio dette/PIB - indicateur prédominant adopté par les responsables politiques au début des années quatre-vingt-dix - conduit l'Europe à une impasse : l'économie ne peut pas être considérée comme une fin en soi !

Comme l'a fait remarquer un auditionné en section : *« Le système de gouvernance des politiques économiques en place dans nos pays est focalisé presque exclusivement sur les finances publiques ; il est important de considérer d'autres secteurs et d'autres types de capitaux au-delà de la dette publique en général et d'aller au-delà des mesures sur les encours bruts de la dette. L'idée de la soutenabilité, de durabilité, c'est l'idée qu'il est important de laisser aux générations qui viennent plus de ressources en capital pour répondre à leurs demandes. Il ne faut pas seulement regarder la dette, mais aussi l'état patrimonial, quels sont les actifs financiers réels, et peut-être réfléchir à traiter différemment les dépenses courantes des dépenses à l'investissement ».*

Dans cet esprit, le projet d'avis recommande que la révision de la stratégie Europe 2020, programmée pour la fin 2015, soit l'occasion de prendre pleinement en compte les Objectifs du développement durable (ODD) qui seront adoptés au sommet des Nations-Unies sur le développement qui se tiendra à New-York en septembre.

Dans cet esprit également, le CESE invite la Commission à formuler des propositions de révision ambitieuses. La Commission européenne s'était d'ailleurs engagée dans cette voie, en proposant de nouveaux indicateurs dans une communication publiée en 2009. Ce document reste, pour notre assemblée, d'actualité, car il contribue à la définition d'un modèle durable de croissance pour l'Union européenne.

Au total, l'ensemble de ces démarches converge pour donner une nouvelle définition du bien-être et du progrès des sociétés, plus étendue que celle qui ne couvre que la seule croissance économique.

Pour conclure, il nous semble que c'est en redonnant toute sa place et un nouveau souffle à la stratégie Europe 2020 - qui ne peut être réduite à un simple tableau de bord européen d'indicateurs - que la Commission européenne et les États-membres pourront répondre aux défis du futur comme ceux de préparer

une juste transition de l'économie mondiale, c'est-à-dire socialement équitable et écologiquement durable. La révision de la stratégie Europe 2020 à mi-parcours est une occasion qu'il serait dommage de laisser passer.

Au-delà, ce projet d'avis se veut porteur du message suivant : c'est en se rassemblant et en renforçant la coopération entre les États-membres autour d'un projet d'avenir défini autour de valeurs de solidarité, que l'Europe sera capable de raviver l'espoir et de répondre aux attentes et besoins des femmes et des hommes qui y vivent.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements)*

## DISCUSSION GENERALE

**M. le Président.** Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Vilain, au nom du groupe des entreprises.

### *Entreprises - Mme Vilain*

**Mme Vilain.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Monsieur le président de la section, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues, Monsieur le rapporteur, le commentaire que je vais faire sur le sujet qui nous réunit cet après-midi porte sur le projet d'avis et pas sur votre intervention qui a débordé un peu, mais cela ne m'étonne pas compte tenu de votre tempérament.

Il s'agit aujourd'hui de débattre au sein du CESE de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020. C'était pour nous très important car réfléchir à la pertinence des orientations choisies il y a cinq ans et mesurer l'atteinte des objectifs fixés doivent nous permettre de proposer les inflexions nécessaires à la construction d'une Europe que nous souhaitons pour les années à venir.

Dans un monde où l'Europe est aujourd'hui menacée, on sent l'importance de pouvoir réinjecter de nouvelles idées. C'est pourquoi il est important que la société civile s'implique dans ces débats. Il n'y a pas de lieu plus adapté que notre Conseil qui regroupe en son sein les représentants de la société civile, comme l'a répété tout à l'heure le Président de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

Les représentants des entreprises que nous sommes accueillent favorablement l'initiative d'une telle révision. Nous vous approuvons, Monsieur le rapporteur, lorsque vous constatez que la stratégie Europe 2020 a gagné en visibilité par rapport à la stratégie de Lisbonne. Nous pensons aussi qu'il était bon de se concentrer sur trois domaines prioritaires et interconnectés reposant sur une croissance dite intelligente, c'est-à-dire fondée sur l'innovation, une croissance durable, compétitive et économe, une croissance inclusive favorisant la cohésion sociale et territoriale.

Cependant, il faut bien reconnaître que si ces stratégies et ces domaines sont très importants, leur mise en œuvre a été confrontée à une crise économique et financière qui a rendu plus difficile l'atteinte de ces objectifs. Certains d'entre eux sont loin d'être remplis et vous l'avez dit, notamment en termes d'emplois et de lutte contre la pauvreté. D'autres, par exemple en matière d'environnement, ont plus de chances d'être atteints. Une révision est donc bien nécessaire.

Nos débats au sein de la section ont permis de mettre en avant certaines divergences sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Si on souhaite progresser sur ces objectifs en termes d'emploi et de diminution de la pauvreté, il faut donner l'occasion aux entreprises d'améliorer leur offre salariale, ce que ne permettent pas les marges actuelles, en particulier en France. Cela passe nécessairement par une amélioration de la compétitivité des entreprises.

Du point de vue des entreprises, cette notion fait cruellement défaut dans le projet d'avis qui nous est aujourd'hui présenté. La révision de la stratégie Europe 2020 doit donner lieu au renforcement de la compétitivité au sein de l'Union européenne. Ce n'est pas la compétitivité pour la compétitivité, mais la compétitivité pour permettre une amélioration de l'emploi soutenable, et une diminution de la pauvreté. De même, nous pensons que la proposition de rendre les objectifs juridiquement contraignants est prématurée sans un large *consensus* sur les indicateurs et leur pertinence.

Certes, il est indispensable de fixer les objectifs ambitieux, mais ils doivent être réalistes et adaptés à la situation économique et sociale de chaque État-membre. En outre, les efforts devront être centrés sur les objectifs les plus en adéquation avec la stratégie.

Les entreprises se retrouvent dans bon nombre de vos préoccupations, notamment la lutte contre le chômage et l'extension de la pauvreté.

Nous soutenons aussi la volonté de la section de demander de mieux impliquer les partenaires sociaux dans la stratégie et de renforcer la cohérence avec la gouvernance économique notamment en termes de convergence fiscale et sociale.

Nous voterons le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Couturier, au nom du groupe de la CFE-CGC.

*CFE-CGC - Mme Couturier*

**Mme Couturier.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, la stratégie Europe 2020 visant une croissance intelligente, durable et inclusive est-elle vouée à devenir une série de vœux pieux, tout comme la stratégie de Lisbonne, dont l'ambition n'était rien de moins que de faire de l'Union européenne « *l'économie du savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde* » ?

C'est à cette question que tente de répondre le présent projet d'avis dont nous partageons en premier lieu les constats. Si certains axes adoptés dans la nouvelle stratégie Europe 2020 paraissent de bon aloi, si certaines avancées peuvent être notées, une impression de « déjà vu » se dégage néanmoins du texte. En effet, il aurait été souhaitable de tirer les leçons de la stratégie de Lisbonne, expédiées à la sauvette.

Premier constat formulé : on voit que la commission européenne continue de s'en remettre, pour l'essentiel, aux méthodes de bonne volonté mutuelle. Or, l'échec de la stratégie de Lisbonne a montré les limites d'une coopération volontaire et autonome entre vingt-sept États.

La nouvelle architecture de gouvernance économique à compter de 2010 n'a pas été conçue pour atteindre les objectifs d'emplois et sociaux de l'Europe 2020. Cette dernière ne se situe pas sur un pied d'égalité avec le trimestre européen et l'Examen annuel de la croissance (EAC). Non seulement, ces stratégies pointent dans deux directions opposées, mais il est clair que les objectifs de l'Europe 2020 sont subordonnés aux objectifs économiques du semestre européen. Nous pourrions affirmer que l'architecture actuelle de la gouvernance économique diminue la capacité à atteindre les objectifs de l'Europe 2020. Par exemple, comment des réformes structurelles, des services publics décimés ou un assainissement budgétaire, pourraient-ils contribuer à accroître le budget en matière de R&D ? De plus, certaines politiques européennes - notamment la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes - sont totalement oubliées et ignorées par la stratégie de l'Europe 2020.

Il faudra encore un peu de temps pour voir si la révision de la stratégie Europe 2020 colle davantage à la réalité. Pour l'heure, les risques d'un exercice en partie incantatoire ne sont pas nuls. Aussi, le groupe de la CFE-CGC partage-t-il les préconisations du présent projet d'avis afin de l'éviter, notamment en ajoutant davantage d'indicateurs et un tableau de bord, en continuant à demander à la commission de rendre les objectifs contraignants ou de passer à l'étape suivante, en liant Europe 2020 à de nouveaux outils, en plaçant cette stratégie au même niveau de contrainte que la gouvernance économique.

Pour autant, la CFE-CGC attire l'attention sur le fait que l'ajout d'indicateurs à ceux déjà existants pourrait améliorer la base de connaissances et l'analyse des tendances dans toute l'Europe, mais n'a pas d'effet correcteur immédiat. En effet, rien ne semble être prévu qui puisse compléter les anciens et les nouveaux indicateurs par un système qui déclenche des actions de prévention et de correction afin de réaliser les objectifs de l'Europe 2020 et donc de modifier la politique économique.

Enfin, il convient de ne pas perdre de vue que - loin de s'apaiser au cours des dernières années - l'incompréhension voire l'indignation des citoyens européens - qui se sentent trompés sur le profilage de la construction européenne - ne fait que s'aviver. Aussi, la CFE-CGC réitère sa revendication visant à ce que la participation des partenaires sociaux soit organisée de manière sérieuse et systématique, aussi bien à l'échelle européenne que nationale, afin que les suggestions émises par les syndicats soient prises en compte dans le cadre de cette révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020.

Le groupe de la CFE-CGC votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Lédée, au nom du groupe de l'Outre-mer.

*Outre-mer - M. Lédée*

**M. Lédée.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en adoptant la stratégie Europe 2020 le 17 juin 2010, les États-membres de l'Union européenne reconnaissaient la nécessité de coordonner leur politique économique. Ils visaient aussi à ne pas opposer l'amélioration des indicateurs de développement durable à la compétitivité de l'Europe au niveau mondial, en termes de croissance, d'emploi et de protection de l'environnement.

En se fixant des objectifs ambitieux pour la recherche et l'innovation, la croissance verte ou encore l'éducation et l'emploi, les États s'engageaient en même temps à créer une nouvelle forme de gouvernance économique qui leur permettait de mieux les atteindre.

En Outre-mer, ces objectifs sont de véritables défis, compte tenu du retard de développement important que nos territoires accusent. En effet, la modernisation des marchés du travail, l'incitation à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des systèmes éducatifs, le déploiement de l'Internet à haut débit, la définition d'une politique industrielle adaptée à l'ère de la mondialisation, la lutte contre la pauvreté sont autant de sujets qui constituent encore aujourd'hui de vastes chantiers dans l'ensemble des territoires ultramarins.

Cependant, dans d'autres secteurs clés pour l'avenir, comme la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, certains projets innovants et d'envergure se développent dans les territoires ultra-marins. Ils s'inscrivent pleinement dans les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020.

Mais ces initiatives doivent pouvoir bénéficier d'un meilleur accompagnement humain, technique et surtout financier pour pouvoir se multiplier.

À l'heure où notre assemblée se penche sur la question de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, notre groupe souhaite attirer l'attention sur la nécessité de relancer également cette dynamique dans l'ensemble de l'Outre-mer.

Nous partageons pleinement votre analyse, Monsieur le rapporteur quand vous écrivez : « *L'Union doit désormais concentrer son action sur les mesures permettant de générer une croissance durable, capable de contribuer à la relance de nos économies et de résorber le fléau du chômage tout en tenant compte des enjeux environnementaux* ».

Votre constat est clair, monsieur le rapporteur et c'est aussi le nôtre : si rien n'est fait pour conférer à la stratégie Europe 2020 une nouvelle impulsion, elle sera, elle aussi, probablement vouée à l'échec.

Cette évaluation à mi-parcours est donc l'occasion pour l'Union européenne et les États-membres de la relancer en l'accéléralant sans en changer les objectifs, mais en se donnant les moyens concrets de les atteindre. Et lorsqu'elle se fixera ces nouvelles règles, la France ne devra pas perdre de vue qu'elle parle aussi au nom de ces territoires ultra-marins pour lesquels il faudra sans doute rechercher les adaptations nécessaires et indispensables.

À mi-parcours de la stratégie Europe 2020, notre projet d'avis trace à l'évidence la voie à suivre. C'est pourquoi notre groupe votera en faveur de son adoption.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Trellu-Kane, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

***Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Trellu-Kane***

**Mme Trellu-Kane.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, à mi-chemin de la stratégie Europe 2020, le bilan dressé par le projet d'avis qui nous est présenté est pour le moins mitigé tant au regard de l'atteinte des objectifs fixés que des perspectives d'avenir de cette stratégie.

Dans le contexte d'euro-scepticisme que nous connaissons, le Conseil économique, social et environnemental réaffirme l'importance des ambitions portées par cette stratégie et appelle à en soutenir les projets de révision.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse soutient fortement cette position.

L'une des difficultés dans la mise en œuvre de la stratégie est celle de l'insuffisance des déclinaisons au niveau national des objectifs fixés du fait de la nature peu contraignante de cette stratégie et d'un défaut d'appropriation de la dynamique européenne par les sociétés civiles. À ce sujet, le projet d'avis préconise de renforcer le processus démocratique en instituant une véritable démarche de concertation et de dialogue ; notre groupe insiste pour que, dans cette démarche, une attention particulière soit portée sur les jeunes générations pour qui - si l'Europe est un acquis - le manque de connaissances et de perception du projet politique qu'elle porte constitue un vrai risque de désintérêt.

La stratégie doit aller encore plus loin pour conduire l'Union européenne sur la voie d'un autre modèle de développement, plus équilibré et dont le progrès ne se mesure pas sur le seul indicateur du Produit intérieur brut. La proposition d'y adjoindre les indicateurs de développement durable va aussi dans le bon sens ; plus généralement, le projet d'avis suggère d'affiner les objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment en prenant explicitement en compte le chômage des jeunes dans les objectifs relatifs à l'emploi, nous approuvons évidemment cette proposition.

L'éducation est l'un des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 qui porte parmi ses ambitions la réduction des décrochages scolaires et une montée en qualification de la population totale.

À cet égard, le projet d'avis souligne la relativement bonne santé de la France, dont le niveau de diplômés de l'enseignement supérieur se situe au-dessus de la moyenne européenne.

Notre groupe souhaite toutefois apporter une nuance à cette satisfaction. Ce résultat repose sur un modèle de service public dont la pérennité est loin d'être assurée ; la situation financière des universités françaises est aujourd'hui telle que nombre d'entre elles sont amenées à geler des postes qui s'avèreraient nécessaires à un enseignement de qualité et à laisser certains de leurs équipements se dégrader.

Le projet d'avis souligne par ailleurs l'échec patent de l'objectif de réduction de la pauvreté dont le risque a augmenté dans la plupart des pays européens et qui touche - comme l'ont montré nos travaux - de plus en plus de jeunes ; l'atteinte de cet objectif doit devenir une priorité.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votera en faveur de ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Serres, au nom du groupe de l'agriculture.

#### *Agriculture - Mme Serres*

**Mme Serres.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs, la profession agricole est, comme vous le savez, très sensible à toutes les questions européennes. Les politiques communautaires font partie du quotidien des agriculteurs.

Nous partageons donc, monsieur le rapporteur, les regrets que vous exprimez sur un bilan mitigé de la stratégie lancée en 2010. Et nous partageons aussi vos craintes sur le risque d'un abandon de la stratégie alors que c'est elle qui peut apporter l'indispensable cohérence et donc la dynamique de toutes les politiques européennes. Elle doit aussi pouvoir apporter une meilleure articulation entre les objectifs budgétaires et les orientations politiques.

Nous vous rejoignons lorsque vous plaidez en faveur d'une association plus concrète de la société civile organisée à la stratégie. L'implication plus large des organisations, notamment par le biais des CESER, est une piste qu'il ne faut pas négliger. Plus particulièrement, il nous semble essentiel que les partenaires sociaux soient parties prenantes de la définition de cette stratégie.

Il faut aussi poursuivre les efforts engagés par chaque État-membre pour produire régulièrement leur programme national de réforme. C'est un outil d'évaluation et de dynamisation de la stratégie européenne auquel participe notre assemblée. Il faudrait sans doute donner à cet exercice une meilleure visibilité et une meilleure appropriation par l'ensemble de la société civile organisée.

Parmi les grandes thématiques de la stratégie, la profession agricole est particulièrement sensible aux efforts qui pourraient être faits en termes de recherche et de développement.

C'est un sujet qui nous tient à cœur. Les investissements en la matière conditionnent nos innovations, notre productivité et l'impact de nos productions sur l'environnement. Il est donc essentiel de maintenir, pour le secteur agricole, un budget recherche qui donne la possibilité de relever les nombreux défis à venir.

Pour conclure, nous vous rejoignons, monsieur le rapporteur, dans votre volonté d'améliorer la stratégie pour lui donner la possibilité de réaliser les objectifs fixés.

Nous croyons qu'elle peut être un outil pour aller vers une meilleure coordination et surtout une harmonisation des politiques en Europe. Je pense ici en particulier aux politiques sociales qui posent des difficultés importantes et créent des distorsions de concurrence.

Le groupe de l'agriculture votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Genest, au nom du groupe environnement et nature.

#### ***Environnement et nature : M. Genest***

**M. Genest.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le projet d'avis présente avec clarté et pédagogie les principaux enjeux liés aux perspectives de la révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020. Cette stratégie, lancée dans la foulée de la stratégie de Lisbonne en 2010, en pleine crise financière et économique, entend notamment promouvoir une économie sobre en carbone, économique dans la consommation des ressources et compétitive.

Parmi les cinq objectifs principaux de cette stratégie, nous retrouvons les objectifs climat/énergie à l'horizon 2020, tels qu'ils ont été adoptés en 2009 dans le paquet « climat énergie » de l'Union européenne.

Le projet d'avis constate que ces objectifs sont parmi les rares à être bien atteints et considère que le ralentissement de l'économie européenne pendant la période peut expliquer pour une large part ces résultats.

Cette situation pourrait laisser penser - à tort - que la lutte contre le dérèglement climatique et la relance de l'activité économique sont contradictoires. Au contraire, pour notre groupe les politiques européennes, mais aussi nationales, mises en place en matière de changement climatique auraient pu être largement plus volontaristes.

Ce qui nous permet de rebondir sur un élément majeur du projet d'avis, celui du manque de cohérence et d'articulation entre la stratégie de l'Union européenne à 2020 d'un côté et le semestre européen de l'autre.

La gestion économique et financière de la crise a en effet largement pris le pas sur les dimensions sociales et environnementales au lieu d'intégrer, à part entière, les objectifs de la stratégie à l'horizon 2020 dans le semestre européen, les restrictions budgétaires et les politiques d'austérité empêchant notamment de faire de la lutte contre le dérèglement climatique l'un des moteurs prioritaires de l'activité économique de demain.

Cela doit passer par des investissements massifs et ciblés ; malheureusement le « plan d'investissement Juncker » ne va pas dans ce sens comme le rappelle le projet d'avis.

Par ailleurs, nous rejoignons la préconisation qui vise à inscrire l'ensemble des objectifs de la stratégie à l'horizon 2020 dans un cadre plus formel et contraignant sur le modèle de la gouvernance économique. Cela permettrait de donner plus de poids et sûrement plus d'efficacité aux objectifs affichés.

L'autre intérêt est d'éviter un abandon pur et simple de la stratégie de l'Union européenne, probablement l'un des rares outils intégrant de manière équilibrée les piliers sociaux, environnementaux et économiques.

Enfin, nous soutenons les réflexions et préconisations du projet d'avis relatif à la remise en question du modèle de croissance, sous-tendant la stratégie de l'Union européenne à 2020 et à l'introduction d'une perspective de bien-être dans ces objectifs.

C'est en ce sens que la révision à mi-parcours de cette stratégie devrait prendre pleinement en compte, comme le propose le projet d'avis, les objectifs du développement durable, qui seront adoptés en septembre par les Nations-Unies.

Pour toutes ces raisons le groupe environnement et nature votera ce projet d'avis et salue le rapporteur pour la qualité des débats et du travail accompli en un temps très limité.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Therry, au nom du groupe de l'UNAF.

#### ***UNAF - Mme Therry***

**Mme Therry.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, le CESE, par le présent projet d'avis, prend part aux nombreuses contributions rédigées suite à la consultation lancée par la Commission européenne et devant aboutir sur des propositions à la fin de l'année 2015. Il était donc important que le CESE fasse des recommandations opérationnelles et s'inscrive dans le calendrier fixé par la Commission. Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, pour avoir ainsi ouvert des perspectives intéressantes et nécessaires à la révision de la stratégie Europe 2020.

L'expérience de l'échec de la stratégie de Lisbonne nous incite fortement à en rechercher les raisons et à changer de braquet pour l'actuelle stratégie Europe 2020.

L'enjeu est certainement en premier lieu de faire que les objectifs soient atteints mais il est aussi de faire adhérer tous les citoyens au projet européen.

Cette adhésion n'est pas innée et c'est la raison pour laquelle le groupe de l'UNAF soutient la proposition de renforcer le processus démocratique par des espaces de dialogue et de concertation dans la mise en œuvre de la stratégie. Les fortes tensions sociales qui existent dans certains quartiers, de même que la montée en puissance de formations politiques anti-européennes sont révélatrices d'une crise économique, sociale et politique à l'échelon de l'Europe.

Il faut agir pour que les citoyens ne soient plus réfractaires à l'Europe et la voient comme une chance. La révision de la stratégie Europe 2020 constitue à ce titre une réelle opportunité. Ses objectifs doivent entrer dans le quotidien des familles, là où elles ne connaissent aujourd'hui de l'Europe que les contraintes budgétaires.

Deuxième proposition, qui retient l'attention de notre groupe : fixer des objectifs réalisables mais à la condition aussi qu'ils soient précisés. Sur ce point, le groupe de l'UNAF vous rejoint dans l'appréciation faite de l'insuffisance d'un critère unique en matière d'emploi. S'il est important de fixer un objectif ambitieux d'emploi pour toutes les personnes en âge de travailler, un tel objectif ne doit pas dissimuler des atteintes trop importantes à la qualité des emplois. Pour le groupe de l'UNAF, la prise en compte de la nécessaire conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle doit intégrer les critères constitutifs d'un emploi de qualité.

Enfin, le groupe de l'UNAF souhaite que cette révision à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 structure le projet européen en mettant l'avenir des jeunes au cœur des priorités de l'Union.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

**M. le Président.** La parole est à Madame Vion, au nom du groupe de la Mutualité.

#### *Mutualité - Mme Vion*

**Mme Vion.** La stratégie Europe 2020 lancée par la Commission européenne en 2010 a pour ambition de stimuler une Europe intelligente, durable et inclusive.

A la veille de son réexamen - et six mois après une consultation publique visant à recueillir le point de vue des citoyens, entreprises et organisations - le CESE a décidé de participer également au débat et de formuler des recommandations pour faire évoluer cette stratégie face aux nouveaux enjeux et améliorer sa visibilité auprès des citoyens européens.

Comme le souligne le projet d'avis, la stratégie Europe 2020 a besoin d'un nouvel élan et d'une nouvelle ambition : même si certains indicateurs marquent une amélioration, la situation en matière de réduction de la pauvreté, d'emplois ou d'éducation reste précaire et inégale selon les pays.

D'autres avis du CESE l'ont déjà relevé : l'Europe doit être plus proche des citoyens, ce qui repose sur une amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'Union européenne et sur une prise en compte plus forte des préoccupations quotidiennes des citoyens.

Le projet d'avis regrette que la société civile et ses organisations ne soient pas, ou peu, associées de manière appropriée dans la mise en œuvre de cette stratégie. C'est un constat partagé par la mutualité qui regrettait, dans sa réponse à la consultation publique, que l'expertise des principaux acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) ne soit pas mieux utilisée et soulignait que la stratégie Europe 2020 aurait pu s'appuyer sur l'initiative pour l'entrepreneuriat social, lancée par la Commission européenne en 2011.

Cette initiative reconnaît en effet le rôle essentiel des entreprises sociales pour répondre aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'augmentation de l'emploi. L'initiative pour l'entrepreneuriat social aurait pu donc être utilisée comme un outil pour atteindre les objectifs fixés.

Alors que l'adoption d'un statut des mutuelles est sur la table des institutions européennes depuis plusieurs années - à l'instar des statuts européens des fondations et des associations - le processus d'adoption a été arrêté par la Commission européenne. Or, la stratégie de croissance inclusive et durable de l'UE pourrait bénéficier du développement des mutuelles qui, à travers leurs valeurs et leur mode de gouvernance, participent :

- à la promotion des valeurs sociales et à l'implication des citoyens à la vie économique ;
- à la couverture sociale et solidaire des citoyens européens ;
- et à une politique inclusive des soins grâce à des services de soins qui favorisent l'accès de tous à la santé sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le projet d'avis a raison d'insister sur la nécessité de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux d'un monde en mutation. Les objectifs de la stratégie Europe 2020 doivent en effet dépasser les enjeux de croissance économique pour se tourner vers un modèle de développement plus durable.

Le groupe de la mutualité votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à Mme Amoros, au nom du groupe de l'artisanat.

### *Artisanat - Mme Amoros*

**Mme Amoros.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, lancée il y a cinq ans, la stratégie Europe 2020 fixe un cap à la politique européenne et aux États, pour parvenir à « *une croissance intelligente, durable et inclusive* ». Or, les effets de la crise économique et financière de 2008 ont largement freiné la mise en œuvre de ses objectifs.

L'évaluation à mi-parcours de cette stratégie est donc l'occasion de lui donner un nouveau souffle et d'en faire un véritable levier en faveur de la croissance et de l'emploi. Le projet d'avis propose de réconcilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux au sein des politiques européennes, et ainsi de redonner toute sa place à la stratégie UE 2020 au sein du semestre européen. Ainsi, les exigences budgétaires ne doivent plus être considérées comme une fin en soi, mais comme un moyen de favoriser la compétitivité et d'assurer une meilleure cohésion sociale.

Nous partageons pleinement cette préoccupation. Alors que la situation des États membres demeure fragile, malgré l'esquisse d'une reprise, il est urgent d'amplifier les efforts en termes d'investissements et de réformes, afin d'accélérer le redressement de l'économie européenne et de restaurer la confiance des citoyens en l'Europe. Il faut soutenir et développer les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, comme toutes les initiatives en matière d'innovation, mais aussi renforcer la politique industrielle européenne. Il faut également encourager une meilleure implication de toutes les parties prenantes - parlements nationaux, partenaires sociaux - autour des objectifs de la stratégie Europe 2020, tant au niveau de la définition des politiques communautaires que de leurs déclinaisons nationales.

Au-delà de ces orientations générales, le groupe de l'artisanat tient à rappeler qu'une action européenne déterminée est attendue dans un certain nombre de domaines :

- créer un environnement favorable au développement de l'activité des PME-TPE, majoritaires en Europe, en termes de réglementation, d'accès aux financements et aux Fonds structurels en particulier, mais aussi de soutien à l'export ;
- amplifier également la mobilisation pour l'élévation des compétences, et notamment valoriser davantage l'apprentissage et encourager plus fortement la mobilité des jeunes, étudiants et apprentis, au cours de leur parcours de formation ;
- améliorer le fonctionnement du Marché intérieur et poursuivre le processus de convergence en matière sociale et fiscale ; et dès à présent, renforcer les moyens de contrôle pour lutter contre les dérives liées au détachement de travailleurs.

- enfin, concevoir des politiques européennes qui soutiennent mieux les intérêts économiques de ses membres, face à la concurrence internationale.

La relance de la croissance et de l'emploi appelle un projet politique cohérent et mobilisateur pour l'Europe ; le cap peut être donné par la stratégie Europe 2020 renouvelée.

Le groupe de l'artisanat regrette que le projet d'avis n'ait pas suffisamment détaillé les objectifs concrets et opérationnels, qui devraient être la déclinaison d'une telle stratégie. Pour autant, il approuve les grandes orientations de le votera.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Coquillion, au nom du groupe de la CFTC.

### *CFTC - M. Coquillion*

**M. Coquillion.** L'Europe vit une période difficile en raison de l'absence d'une vision politique commune ou de réelle politique étrangère, mais aussi économique ne serait-ce la trop faible croissance dans un contexte de reprise mondiale. Construite sur un modèle d'abord économique et financier, elle se retrouve plus gravement victime de la crise qui compromet sa dynamique de construction ou de fonctionnement. En effet, si l'Europe n'apporte pas de surcroît de bien-être pour les populations ou de perspective face à la crise, quelle est sa raison d'être ? De plus, présentée comme responsable de tous nos maux, comment peut-elle porter un projet fédérateur ?

La stratégie Europe 2020 lancée en 2010, dans un contexte de crise internationale tentait de répondre à ces graves problèmes : concilier la compétitivité de l'économie et la place du social et de l'environnement en se fixant des objectifs et en se dotant d'indicateurs pour mesurer leur atteinte. Ce bilan annuel est donc l'occasion d'effectuer cette évaluation.

La CFTC approuve les constats formulés dans le projet d'avis sur l'écart entre les objectifs affichés et certains résultats mesurés tant au niveau européen qu'en France. Or, ceux-ci portent sur des sujets graves comme l'emploi - dont le taux a stagné en 2014 - l'éducation - avec un taux d'abandon scolaire supérieur aux engagements ce qui se traduit par plus de jeunes sans solution d'emploi - la faiblesse de la R&D, particulièrement en France. Or, on sait l'importance vitale de ces investissements pour l'avenir économique. Ce retard, risque d'être la cause première du retard technologique, du manque de compétitivité et donc du surcroît de chômage de demain. La faible reprise de l'économie européenne par rapport à ses concurrents mondiaux risque de s'aggraver.

La place de l'économie dans la gouvernance conduit à des décisions à court terme qui trouvent certes une justification économique, mais qui se traduisent par des catastrophes humaines ou des exigences idéologiques, comme l'obligation de privatisation ou de mise en concurrence.

Il est donc important de développer le projet d'une stratégie à moyen terme qui intègre cette approche humaine et sociale.

Le groupe de la CFTC approuve les propositions formulées dans le projet d'avis, en particulier celle concernant la fixation d'un cadre plus formel et plus contraignant pour les objectifs. En effet, le problème est analogue à celui des conférences climat : que valent des engagements que des pays peuvent prendre sans intention de les tenir, à l'abri de toute sanction ? La place des objectifs dans la prise de décision et la communication de l'Europe est insuffisante pour que les indicateurs jouent tous leur rôle.

Il est également important que les organisations de la société civile puissent émettre efficacement un avis sur l'évolution de l'Europe. Cela serait le signe d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale. L'allongement des délais - nécessaire pour un travail approfondi - dans la démarche de consultation du CESE sur le PNR, ferait paraître moins formel l'exercice, surtout si les propositions étaient intégrées dans les faits.

La CFTC approuve tout à fait la préconisation de ne pas fixer de nouveaux objectifs chiffrés mais plutôt d'améliorer l'outil existant. Elle appuie l'invitation à la Commission de présenter des propositions ambitieuses dans le sens du développement durable. Notre groupe insiste : seul un développement durable au service de l'Homme donnera enfin une légitimité indiscutable à l'Europe.

La CFTC votera donc ce projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le président.** La parole est à M. Bérille, au nom du groupe de l'UNSA.

#### *UNSA - M. Bérille*

**M. Bérille.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, l'UNSA - avec la Confédération européenne des syndicats dont elle est membre - a soutenu les objectifs de la stratégie de Lisbonne comme ceux d'Europe 2020. Cette question de la définition d'une stratégie européenne, inscrite dans la durée, capable de lier les dimensions économiques, sociales et environnementales, est fondamentale. Pour l'UNSA, c'est d'ailleurs une des qualités du projet d'avis de le mentionner clairement.

Cependant, force est de constater que la stratégie de Lisbonne n'a pas réussi. Pour nous, son échec n'est pas dû qu'à la crise. Le tournant néolibéral pris en 2005 en a hypothéqué sérieusement l'ambition initiale. En outre, la méthode ouverte de coordination a montré ses limites et le projet d'avis le relève à juste titre.

Sans tirer sérieusement le bilan de la stratégie de Lisbonne, la Commission a donc lancé Europe 2020, dont les objectifs sont malgré tout pertinents. Sauf que, la volonté politique étant entièrement tournée vers l'assainissement budgétaire, les objectifs d'Europe 2020 se retrouvent subordonnés à ceux de la gouvernance économique et du semestre européen qui, eux, ont un caractère contraignant.

Or, la politique d'austérité au niveau européen a incontestablement des effets négatifs sur l'innovation, la R&D, l'emploi, l'éducation, la lutte contre la pauvreté ou contre le changement climatique.

À cet égard, le projet d'avis pose justement la question du risque de marginalisation, voire d'abandon pur et simple de la stratégie Europe 2020. Pourtant, tous les indicateurs européens en attestent, la dimension sociale de l'Europe a durement souffert depuis une dizaine d'années.

Autant le dire tout net, sans un changement de paradigme, les objectifs d'Europe 2020 ne seront pas atteints. Pour le moment - et comme le mentionne le projet d'avis - ils sont largement insuffisants.

Le président de la Commission a annoncé un nouveau départ pour l'Europe - et c'est bien - mais le plan d'investissement, dont le financement est encore assez hasardeux, ne répond pas pleinement aux attentes.

Pour l'UNSA, la solution ne réside pas dans le recours à quelques indicateurs supplémentaires. L'urgence, c'est que les objectifs d'Europe 2020 soient ancrés dans une nouvelle architecture de gouvernance sociale, d'emploi et d'environnement qui soit placée sur un pied d'égalité avec le processus économique et budgétaire et liée à un agenda social ambitieux. Pour cela, la Commission doit prendre en compte les objectifs d'Europe 2020 dans l'examen annuel de la croissance et les recommandations par pays. Les rapports des États doivent être également conformes à ces objectifs. Ainsi, l'égalité hommes-femmes, le salaire minimum ou encore le revenu minimum européen seraient des outils nécessaires à la stratégie Europe 2020. Ainsi, des mesures préventives, incitatives et correctives doivent accompagner les indicateurs sociaux et d'emploi.

Nous savons que la réussite de cette politique requiert une solidarité entre les États membres de l'Union européenne pour renforcer la cohésion dans le cadre du marché unique et, plus encore, dans la zone euro. Mais, le chacun pour soi et la compétition au « moins disant social » entre les États sont contradictoires avec la stratégie Europe 2020. Pour cela, la participation des partenaires sociaux est essentielle ; et pourtant, au niveau européen et dans de nombreux États, elle reste assez formelle ou insuffisante. Ainsi, le sommet social tripartite devrait être le lieu pour que les partenaires sociaux européens influencent en profondeur la gouvernance économiques européenne et la stratégie Europe 2020.

Que le social et l'emploi retrouvent toute leur place au sein de l'Union européenne est donc véritablement un impératif, et notamment un impératif politique pour restaurer ou fortifier l'adhésion des citoyens au projet européen ; c'est un élément crucial. Certes, les institutions européennes doivent conduire une politique qui respecte les traités, mais sans oublier qu'en fait partie « *la promotion d'une économie sociale de marché hautement compétitive qui tend au plein emploi et au progrès social, qui combat l'exclusion sociale et promeut la justice et la protection sociales* ».

Comme le recommande le projet d'avis, il est tout à fait indispensable de donner un rôle central à la stratégie Europe 2020 dans les grandes politiques de l'Union et de réviser cette stratégie au regard des objectifs de développement durable. C'est pourquoi, forte de ses convictions sociales et européennes, l'UNSA votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Cru-Montblanc, au nom du groupe de la CGT.

#### ***CGT - Mme Cru-Montblanc***

**Mme Cru-Montblanc.** Monsieur le président, Madame Lamy, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, réaliser un projet d'avis porteur de perspectives pour la stratégie Union européenne 2020 était une véritable gageure pour le CESE, à l'heure où la Commission européenne traîne justement pour en construire le bilan à mi-parcours, à l'heure où les politiques ordo-libérales conduites par les États européens mettent à mal toutes les constructions sociales et solidaires.

Ainsi, ce projet d'avis préconise de ne pas fixer de nouveaux objectifs pour les années 2015-2020, mais bien de réorienter la stratégie vers ce changement de paradigme auquel le CESE a, à plusieurs reprises, fait référence : un modèle durable qui soit efficace économiquement, juste socialement et environnementalement durable.

La CGT soutient l'idée que le modèle actuel, qui privilégie la finance, fait la démonstration de son inefficacité sociale, économique et environnementale. Elle partage également le constat du projet d'avis sur la nécessité, pour l'Union européenne, de se fixer un cadre de référence politique et stratégique de moyen terme permettant de s'engager sur la voie d'un développement plus soutenable, ce que représente la stratégie UE 2020.

Encore faut-il que les décisions prises par les instances européennes y soient adossées, ce que souligne d'ailleurs aussi le projet d'avis. La CGT partage donc la recommandation d'un cadre plus formel et plus contraignant.

Au-delà d'une démarche d'élaboration technocratique, d'un réel manque de débat public et de concertation sociale, la CGT partage le constat d'une lisibilité compliquée des politiques européennes où les plans et programmes se superposent, loin d'une vision globale et solidaire de l'Europe, dont les citoyens et les salariés ont besoin. Le renforcement du processus démocratique est un cap incontournable pour une Europe au service de l'intérêt de tous et de chacun.

Depuis 2010, l'Union européenne a axé sa réponse à la crise sur des politiques d'austérité, subordonnant ainsi les objectifs d'Europe 2020 aux objectifs économiques du semestre européen. Or, ces politiques ont pour conséquences de freiner les investissements et les salaires, d'affaiblir les systèmes de protection sociale - dont on connaît le rôle d'amortisseur en période de crise - de maintenir un chômage de masse et de peser sur la croissance.

La CGT agit pour un nouveau modèle de développement. Il doit être social, économique et environnemental, juste et soutenable. Il exige donc d'en finir avec la paupérisation du salariat et le chômage de masse, affectant aujourd'hui 121 millions de personnes et leurs familles en Europe.

En conclusion, et après avoir salué le remarquable travail du rapporteur, la CGT votera ce projet d'avis. Merci.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Charhon, au nom du groupe des associations.

#### *Associations - M. Charhon*

**M. Charhon.** Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, mes Chers collègues, alors que l'euroscepticisme gagne du terrain, chaque année, notre assemblée marque une fois de plus, par le projet d'avis examiné aujourd'hui, son attachement à une Union européenne plus proche des citoyens.

La Commission européenne devra proposer dans les prochains mois une révision de la stratégie Europe 2020. Il était donc opportun que nous travaillions à formuler des propositions qui soient en phase avec les besoins de la population et qui œuvrent à orienter les politiques économiques communautaires vers une croissance durable et inclusive.

Le groupe des associations et des fondations souhaite mettre l'accent sur trois points du projet d'avis en particulier.

Nous sommes aujourd'hui à mi-parcours depuis le lancement de ce plan stratégique en 2010, et - malgré quelques résultats positifs observés sur le plan environnemental - le bilan s'avère très décevant concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Et le phénomène de crise qui traverse l'Europe depuis 2008 n'est pas le seul facteur explicatif. L'objectif est de sortir au moins 20 millions de personnes du risque de pauvreté et d'exclusion ; ceci constitue pour nous une première priorité. C'est un sujet sur lequel, rappelons-le, les associations et les fondations ont toujours été fortement mobilisées.

En dépit de statistiques européennes et françaises positives sur l'évolution de la dernière décennie, la situation en matière de décrochage scolaire doit continuer de nous alarmer. Il n'est pas acceptable que chaque année, dans notre pays, des dizaines de milliers de jeunes quittent le système éducatif sans aucune qualification.

Quant au chiffre relatif aux personnes exposées à une grande vulnérabilité sociale, il est, lui aussi, stupéfiant et c'est pourquoi - au-delà des préconisations du projet d'avis sur l'amélioration des indicateurs, auquel nous souscrivons - nous insistons sur l'impératif d'engager des politiques nationales et communautaires plus ambitieuses en matière d'éducation et d'inclusion sociale.

Notre deuxième point porte sur la nécessité d'associer de manière générale la société civile à la conception des plans européens. La stratégie Europe 2020 est inconnue des citoyens et la classe politique de notre pays n'y fait jamais allusion. Face à l'absence totale de débat public qui la caractérise, nous soutenons les préconisations de renforcer les initiatives de coopération et de dialogue entre les institutions de la société civile : Conseils économique, sociaux et environnementaux nationaux et européens d'une part, et institutions politiques, commissions des parlements d'autre part.

Le rapport annuel sur l'évaluation des Programmes nationaux de réforme représente une autre piste intéressante.

Enfin, il nous paraît indispensable de repenser cette stratégie de manière à y défendre un modèle de croissance à la fois durable et inclusive. Nous adhérons pleinement aux recommandations d'intégrer dans la stratégie Europe 2020 les objectifs du développement durable de l'ONU, lesquels comprennent une dimension plus large du bien-être, du progrès social, que permet la seule croissance économique.

Face à la multitude des plans stratégiques existants, nous prônons en outre l'existence d'une stratégie unique à même de donner une visibilité et une cohérence à la politique européenne dans tous ses domaines d'intervention.

Le groupe des associations votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme Millan, au nom du groupe de la CGT-FO.

#### ***CGT-FO - Mme Millan***

**Mme Millan.** Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, malgré l'échec de la stratégie de Lisbonne, la stratégie UE 2020 en a pris le relais en 2010 sans introduire de véritables changements : aucune évolution dans la philosophie adoptée par cette nouvelle stratégie dépourvue d'ambition et de véritable vision pour l'Europe.

Ces quelques bonnes intentions n'ont jamais réellement été mises en œuvre : à mi-parcours, ses objectifs sont loin d'être atteints, tout particulièrement en matière d'emploi et de pauvreté. Ce constat d'échec justifiait à lui seul que le CESE se penche sur cette question à la fois pour établir un état des lieux et proposer des pistes à même de lui donner un nouveau souffle.

Le projet d'avis a le mérite de mettre en exergue l'inefficacité de cette stratégie en raison de sa subordination aux objectifs économiques du semestre européen, procédure beaucoup plus contraignante qui impose à la fois une austérité quasi-permanente à l'ensemble des pays européens et des réformes structurelles régressives qui démantèlent les droits sociaux et instaurent une insécurité grandissante sur les marchés du travail.

Pour le groupe FO, le projet d'avis rend compte à juste titre de ce bilan social catastrophique, éloigné des objectifs initiaux, et donc, de la réalité des 26 millions de chômeurs et des 125 millions d'Européens qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il en est de même sur d'autres plans tels que l'innovation et les objectifs en matière de R&D, qui sont censés préparer les activités et les emplois de demain, mais se heurtent à un échec tout aussi patent.

Pourtant, et le projet d'avis a le mérite de le rappeler, la crise n'est pas la source de tous les maux. Plusieurs années après, alors que la reprise se fait attendre, ce sont les politiques d'austérité mises en œuvre et les réformes structurelles adoptées jusqu'ici qui ont largement participé à ces mauvais résultats.

Pour FO, l'Union Européenne et les États membres doivent enfin se donner les moyens de sortir du cercle vicieux austérité/récession/chômage. C'est pour cela que FO - avec la Confédération européenne des syndicats (CES) - revendique une politique ambitieuse de relance et d'investissements publics pour une croissance durable et créatrice d'emplois de qualité.

FO revendique aussi une vraie politique industrielle européenne à mettre en place sur des secteurs essentiels comme celui de l'énergie, privilégiant des coopérations et des partenariats entre les États et permettant de véritables créations d'emplois.

L'Europe se doit de réintroduire au cœur de son action la notion fondamentale de progrès social. FO soutient une réorientation de l'Union européenne et la construction d'une véritable Europe sociale permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations et disposant d'outils ambitieux pour sécuriser l'autonomie des négociations collectives et pour que les droits sociaux aient enfin la primauté sur les libertés économiques.

Le groupe FO tient à saluer le travail du rapporteur et de l'équipe administrative et votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Capdeville, au nom du groupe des professions libérales.

#### *Professions libérales - M. Capdeville*

**M. Capdeville.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, Mesdames, Messieurs, en mettant l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, la stratégie Europe 2020 s'est fixé des objectifs clairs. Force est de constater que seuls ceux ayant trait à la lutte contre le changement climatique ont été atteints.

En revanche, ceux liés à l'emploi, la recherche et l'innovation, l'éducation, l'exclusion sociale et la pauvreté figurent bien en-dessous des seuils fixés, notamment en raison de la crise financière.

Bilan mitigé, donc, qui justifie aux yeux de la Commission une révision de la stratégie Europe 2020.

Le projet d'avis tente de redessiner les contours d'une nouvelle stratégie avec comme objectif principal celui de réduire les fortes disparités entre États membres et entre régions.

Convaincu que l'avenir de la stratégie 2020 est compromis si aucun aménagement n'est fait, le projet d'avis explore plusieurs pistes d'améliorations possibles de la stratégie avec l'ambition de la rendre plus contraignante, plus lisible, et pour les acteurs, et pour le grand public.

À ce titre, une plus grande implication de la société civile organisée est souhaitable, comme le recommande le projet d'avis, afin de renforcer l'appropriation et l'acceptabilité de la stratégie Europe 2020.

À ce stade, elle s'apparente davantage à un assemblage d'objectifs sans réelle cohérence entre eux plutôt qu'à un vrai programme global de relance économique et sociale.

De plus, sans hiérarchie ni coordination de ces actions, elle se distingue difficilement des autres politiques comme le semestre européen, le « plan d'investissement Junker », le plan d'action Climat-Énergie, etc.

Pour éviter d'être marginalisée, la stratégie 2020 devra corriger ses défauts, affiner ses objectifs et proposer *a minima* des indicateurs susceptibles d'évaluer de façon plus pertinente la qualité de la croissance et la qualité des emplois, pour n'en citer que deux.

Elle se devra de proposer au mieux une adaptation complète de la stratégie à la nouvelle donne mondiale. Le projet d'avis propose notamment de prendre en compte les Objectifs de développement durable avec une nouvelle définition du bien-être et du progrès social, au-delà de la seule croissance économique. Nous insistons sur la nécessité de sélectionner des objectifs concernant l'investissement et l'emploi afin de faciliter une sortie de crise plus rapide et plus saine.

Selon nous, il est indispensable de repenser la stratégie pour répondre aux nouveaux enjeux mondiaux et d'explorer tous les scénarios qui conduisent à un accroissement de la compétitivité et à une meilleure cohésion sociale.

Le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Quarez, au nom du groupe de la CFDT.

*CFDT - M. Quarez*

**M. Quarez.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, chaque année, le CESE est sollicité par le gouvernement pour donner un avis sur le Plan national de réforme. Pour mémoire, les PNR permettent aux États membres d'exposer des réformes structurelles qu'ils souhaitent mettre en œuvre afin d'atteindre les cinq objectifs de la stratégie Union européenne 2020 ;

mais, chaque année, nous regrettons les délais de réponse trop courts, et surtout, le manque de suivi de nos contributions.

Pour la CFDT, ce projet d'avis est donc une bonne opportunité d'analyse de la stratégie Europe 2020 à mi-parcours.

Après l'échec de la stratégie de Lisbonne, la Commission a proposé en 2010 la stratégie 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Son but était de relancer la compétitivité et l'emploi dans l'Union européenne en s'attaquant aux problèmes structurels tout en garantissant une cohésion économique, sociale et territoriale des citoyens.

Mais, la crise a une incidence négative sur la mise en œuvre de cette stratégie. Le projet d'avis rappelle à juste titre qu'à ce jour, seuls les domaines de la lutte contre le changement climatique et de l'éducation produisent quelques résultats. Les objectifs en termes d'emploi, de lutte contre la pauvreté ou des investissements en matière de R&D sont loin d'être atteints.

Au regard des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et démocratiques de la période, la CFDT regrette que les priorités de l'Union Européenne se concentrent essentiellement sur la stabilité budgétaire, certes nécessaire mais insuffisante face aux attentes des populations européennes, en particulier celles durement touchées par la crise.

La CFDT partage l'essentiel des préconisations, notamment lorsqu'il s'agit de donner un caractère plus contraignant aux pays membres pour le respect des objectifs de la stratégie 2020 ou d'associer davantage les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la stratégie. En effet, il convient de donner un rôle central à la stratégie Europe 2020 par rapport aux autres outils de gouvernance européenne - examen annuel de croissance dans le cadre du semestre européen, plan d'investissement de la commission, plan d'action climat/énergie, etc. - de hiérarchiser les priorités et de coordonner ces politiques communautaires. Une plus grande lisibilité des objectifs de l'Union européenne est indispensable pour crédibiliser son action auprès des opinions publiques.

Après une décennie consacrée à la gestion de la crise économique et financière de la zone euro, l'Union doit désormais consacrer son action aux mesures permettant de générer une croissance durable, la relance de nos économies, en priorisant la lutte contre le chômage et la précarité ainsi que les réponses aux défis environnementaux.

À ce titre, la CFDT soutient la position de prendre pleinement en compte les objectifs de développement durable des Nations unies dans la révision de la stratégie Europe 2020 prévue en fin d'année.

La CFDT votera le projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à Mme de l'Estoile au nom du groupe de la coopération.

### *Coopération - Mme de l'Estoile*

**Mme de l'Estoile.** Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, dans un contexte profondément modifié par la mondialisation et les effets de la crise de 2008, l'Union européenne doit relever des défis considérables : situation de la Grèce, compétitivité, relance de l'emploi, défis alimentaire et énergétique, réchauffement climatique.

Cinq ans après son lancement, la stratégie Europe 2020 se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Le risque d'échec, après celui de la stratégie de Lisbonne, est en effet réel.

Ses résultats sont loin de répondre aux objectifs initiaux de promotion de la croissance et de l'emploi. L'Europe enregistre des performances plus mauvaises que celle de ses concurrents mondiaux. Dans certains pays de l'Union européenne, le taux de chômage des jeunes atteint des proportions dramatiques ; plus de la moitié des jeunes espagnols de moins de 25 ans sont sans emploi. Autre illustration : depuis 2012, la Chine dépense plus que l'Union européenne dans la R&D - proportionnellement à son PIB - bien que ces investissements soient essentiels pour préparer l'avenir.

L'Union européenne doit gagner en cohérence dans les stratégies annoncées, qui se superposent sans visibilité ni efficacité (Europe 2020, semestre européen, plan d'investissement, plan d'action climat/énergie). Ces actions non coordonnées brouillent l'horizon des acteurs, comme le souligne le projet d'avis.

Monsieur le rapporteur, vous proposez de revisiter les objectifs de la stratégie Europe 2020 en réfléchissant à des indicateurs complémentaires au PIB. Nous partageons cette volonté d'une approche plus globale du bien-être en intégrant davantage d'éléments essentiels comme le logement, la santé, l'éducation.

Cependant, la stratégie européenne ne peut se réduire à un simple tableau de bord. Sans reprise économique ni croissance durable, l'Europe ne pourra pas retrouver une dynamique créatrice d'emplois et de progrès social pour ses habitants.

Cette dynamique économique passe notamment par le soutien à la diversité des modes d'entreprendre, dans laquelle les coopératives ont toute leur place car elles contribuent au dynamisme des territoires non seulement au sein du marché intérieur, mais aussi pour ses exportations dans le monde. Les entreprises coopératives sont caractérisées par une durabilité de l'emploi particulièrement élevée y compris en cette période de crise.

Nos entreprises ont besoin d'investissements en faveur d'une croissance durable et à long terme, pour la ré-industrialisation des régions européennes et les secteurs à fort potentiel. Elles ont besoin que l'Europe se concentre sur des actions stratégiques plus que sur des réglementations tatillonnes.

Au final, notre réflexion d'aujourd'hui est une contribution à un débat plus large sur le projet européen. L'Europe reste une puissance économique incontournable autant par le dynamisme de son marché intérieur que par ses échanges avec le monde. Elle doit avoir pour ambition de concilier croissance, plein emploi et respect de l'environnement : cet équilibre était au cœur de la stratégie Europe 2020. Elle devrait donner un sens fort à la construction européenne, en voulant en faire un espace à la fois compétitif et solidaire, mieux armé dans la mondialisation.

Le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a plus de demande de parole, je déclare close la discussion générale.

### VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

**M. le Président.** Mes chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par Alain Delmas, rapporteur, je vous propose, s'il n'y a pas d'objection, de procéder au vote sur le projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 174
- Ont voté pour : 174

**Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.**

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** La parole est à M. Veyrier, Président de la section des affaires européennes et internationales.

**M. Veyrier.** Merci, Monsieur le président. Je remercie M. Delmas car il a insisté pour travailler sur cet avis au moment opportun. Celui-ci est la traduction de l'implication de notre section sur les questions européennes depuis le début de la mandature, et, par notre biais, celle du CESE.

Je voudrais vous faire part de mon étonnement qui tient au caractère assez peu controversé de cet avis qui vient d'être unanimement voté. Il porte pourtant sur des questions qui font controverse. Nous en avons fait les frais dans les médias. Or, notre avis dit que le projet européen - celui d'un continent solidaire, démocratique, économiquement performant, appuyé sur un modèle social et environnemental - semble écrasé - je vais m'écarter du texte en ajoutant broyé - par des contraintes budgétaires, monétaires, financières, qui font que la vie des hommes et des femmes en société semble devenue subsidiaire.

La controverse éventuelle ne ressort pas véritablement de nos débats et de notre vote. D'une certaine manière, c'est tant mieux. J'ai entendu le bémol apporté par Mme Vilain, au nom du groupe des entreprises, s'agissant de l'expression de notre rapporteur.

L'unanimité qui vient d'être exprimée engage les organisations qui composent le CESE. Nous devons maintenant être attentifs à éviter une fracture par rapport aux organisations que nous représentons. Ici, siègent les principales organisations de la société française (syndicales, entrepreneuriales, associatives, environnementales, de jeunes, de personnalités qualifiées). Si nous ne sommes pas entendus sur la question du projet européen, il y a danger. Nous devons nous-mêmes nous interroger.

Puisque nous sommes à l'heure du bilan de notre mandature et pour faire écho à certains articles paraissant dans la presse, je voudrais attirer notre attention collectivement. Lorsque le CESE est mis en cause, ce sont nos organisations, nos syndicats, nos organisations d'entreprises, d'employeurs, associatives, environnementales, la qualification des personnes désignées ici pour leurs qualités, qui sont mises en cause. Soyons attentifs à cela et ne nous perdons pas en vaines querelles, qui risquent d'abonder dans le sens de cette fracture dangereuse pour le projet européen, pour notre société et notre République.

*(Applaudissements)*

**M. Delmas.** J'ai fait une erreur impardonnable. J'ai oublié de remercier très chaleureusement l'équipe de la section des affaires européennes et internationales. Mention spéciale à Philippe Bon pour le travail qu'il a accompli, en m'accompagnant depuis quatre ans au sein du comité de pilotage, qui a permis aujourd'hui d'aboutir à cet avis.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Chers collègues, je vous rappelle que notre séance plénière débute demain à 14 heures 30 avec l'examen d'un projet de résolution sur les indicateurs complémentaires au PIB, présenté par Philippe Le Clézio, suivi de l'examen du projet d'avis sur les addictions, présenté par Gisèle Ballaloud.

La séance est levée.

\*  
\*                      \*

*La séance est levée à seize heures trente.*

*Prochaine séance le mercredi 23 juin 2015 à 14h30.*

## **ANNEXE**



Annexe 1 : *Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020* -  
Diaporama illustrant les propos d'Alain Delmas, rapporteur

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Assemblée plénière – 23 juin 2015

## PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

Projet d'avis présenté  
par Alain Delmas  
au nom de la section des Affaires européennes  
et internationales

**Statistiques de l'Union Européenne en 2014:**

- PIB par habitant : **36 385 USD**
- Croissance annuelle : **1,3%**
- Population : **507 553 000**
- Taux de chômage sur population active : **10,5%** (2012)

Source: OCDE

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

### 5 grands objectifs

**Pour 2020 :**

- **Emploi** - 75% de taux d'emploi (*% des femmes et de hommes de 20 à 64 ans*)
- **R&D** - 3% du PIB de l'UE
- **Climat et énergie** - « 20/20/20 » réduction de 20% des émissions de GES, augmenter de 20% la part de sources d'énergie renouvelable et améliorer de 20% l'efficacité énergétique
- **Education** - < 10% de décrochage scolaire entre 18-24 ans & 40% des 30 à 40 ans obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur
- **Pauvreté et exclusion** - 20 millions de personnes en moins exposées aux risques de la pauvreté et de l'exclusion

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES CONSTATS

**I – UN BILAN ÉLOIGNÉ DES OBJECTIFS AFFICHÉS**

- A – DES OBJECTIFS INITIAUX CLAIREMENT ÉNONCÉS
- B – DES RÉSULTATS LARGEMENT INSUFFISANTS
- C – L'IMPACT DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET DE SA GESTION DES RÉSULTATS
- D – LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES CONSTATS ► **Bilan à mi-parcours pour la France**

- Taux d'**emploi** pour la tranche d'âge 20-64 ans : **70 %** (rappel objectif 2020 = **75%**)
- Dépense intérieure brute de **R&D** : **2,23%** (2020 = **3%**)

Source : Eurostat

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES CONSTATS ► **Bilan à mi-parcours pour la France**

- Émissions de **gaz à effet de serre** - année de base 1990 : **89,4** (2020 = 80)
- Part des **énergies renouvelables** : **14,2** (2020 = 23)
- **Efficacité énergétique**
  - Consommation d'**énergie primaire** : **245,8 Mtep** (2020 = 236 Mtep)
  - Consommation d'**énergie finale** : **152,8 Mtep** (2020 = 131 Mtep)

Source : Eurostat

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES CONSTATS ► **Bilan à mi-parcours pour la France**

- Jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'**éducation** et la **formation** : **8,5%** (2020 = 9,5%)
- **Niveau d'études supérieures** pour la tranche d'âge 30-34 ans : **44%** (2020 = 50%)

Source : Eurostat

23 juin 2015

**PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020**

LES CONSTATS ► **Bilan à mi-parcours pour la France**

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Personnes à risque de **pauvreté** ou **d'exclusion sociale** : **11,2 M stable par rapport à 2007** (2020 = **réduction d'un sixième par rapport à 2007**)
  - Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail\*: 3,6 M
  - Personnes à risque de pauvreté après transferts sociaux : 8,5 M
  - Personnes en situation de privation matérielle sévère : 3,2 M

Source : Eurostat  
\*Les personnes ne sont comptées qu'une seule fois, même lorsqu'elles sont présentes dans plus d'un sous-indicateur

23 juin 2015

**PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020**

**LES PRÉCONISATIONS DU CESE**

**II – DES QUESTIONS ET DES PISTES POUR ASSURER UNE INTÉGRATION ÉQUILBRÉE DES COMPOSANTES ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

A – FAUT-IL REVOIR LA MÉTHODE ?

B – COMMENT ASSOCIER LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

C – QUELLE ARTICULATION AVEC LE PLAN D'INVESTISSEMENT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION ?

D – COMMENT MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020 DANS LE SEMESTRE EUROPÉEN

E – DES OBJECTIFS RÉALISABLES À MAINTENIR MAIS À PRÉCISER

F – AU-DELÀ DES OBJECTIFS ACTUELS, REPENSER LA STRATÉGIE DANS UN MONDE EN MUTATION

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
A – FAUT-IL REVOIR LA MÉTHODE ?

- **Inscrire l'ensemble des objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans un cadre plus formel, plus contraignant.**

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
A – FAUT-IL REVOIR LA MÉTHODE ?

- **Evaluer quantitativement et qualitativement les objectifs** tous les ans durant le Semestre Européen.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS

**B – COMMENT ASSOCIER LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- **Saisir plus en amont les organisations de la société civile et engager un dialogue interactif avec les autorités publique.**

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS

**B – COMMENT ASSOCIER LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- Prendre pour exemple **l'initiative du Comité économique et social européen (CESE) qui a mis en place, en 2010, un « Comité de pilotage »** en coopération étroite avec le réseau des Conseils économiques et sociaux (CES) nationaux et institutions similaires.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
E - DES OBJECTIFS RÉALISABLES À MAINTENIR MAIS À PRÉCISER

**1. L'insuffisance d'un critère unique en matière d'emploi**

- Mettre en place des **indicateurs** mesurant la **qualité des emplois**.
- Prendre en compte le **critère égalité femme/homme dans l'objectif « emploi »** de la Stratégie Europe 2020.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
E - DES OBJECTIFS RÉALISABLES À MAINTENIR MAIS À PRÉCISER

**2. Le dialogue social comme une composante de la stratégie**

- Accorder une place centrale au **dialogue social**.
- Se fonder sur des éléments comme **le taux de couverture des salariés par des accords collectifs, le nombre d'accords signés dans l'année, le pourcentage d'entreprises ou de secteurs où il existe une présence syndicale significative et le niveau de protection sociale**.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
E - DES OBJECTIFS RÉALISABLES À MAINTENIR MAIS À PRÉCISER

**3. L'introduction de meilleures garanties en matière de lutte contre la pauvreté**

- **Fixer des indicateurs**, aux niveaux européen et national, pour les groupes qui présentent un risque de pauvreté supérieur à celui de l'ensemble de la population – comme les enfants ou les familles monoparentales – ainsi que pour les travailleurs pauvres.
- **Examiner la façon dont les États membres calculent les niveaux de pauvreté et fixent leurs objectifs nationaux.**

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
E - DES OBJECTIFS RÉALISABLES À MAINTENIR MAIS À PRÉCISER

**4. La diversification des indicateurs en matière environnementale**

- Etablir un **indicateur « empreinte carbone »** pour mesurer la décarbonation de la croissance économique d'un pays, en intégrant les émissions réalisées à l'extérieur du territoire national pour les produits importés.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
F - AU-DELÀ DES OBJECTIFS ACTUELS, REPENSER LA STRATÉGIE DANS UN MONDE 15 EN MUTATION

**1. Les limites du PIB au cœur des réflexions**

- Introduire une **perspective de bien-être** dans la stratégie Europe 2020.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

LES PRÉCONISATIONS  
F - AU-DELÀ DES OBJECTIFS ACTUELS, REPENSER LA STRATÉGIE DANS UN MONDE 15 EN MUTATION

**2. Vers un modèle durable de croissance**

- **Prendre pleinement en compte les Objectif du Développement Durable (ODD)** qui seront adoptés aux Nations Unies.
- **Définir de nouveaux objectifs stratégiques** afin de conduire l'UE sur la voie d'un modèle de développement plus équilibré.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

### CONCLUSION

C'est en redonnant toute sa place et un nouveau souffle à la stratégie Europe 2020 qui ne peut être réduite à un simple tableau de bord européen d'indicateurs, que la Commission et les États-membres pourront répondre aux défis du futur comme ceux de préparer une juste transition de l'économie mondiale, c'est-à-dire socialement équitable et écologiquement durable, et de s'adapter aux nouvelles tendances de l'économie de l'échange et du partage induites par les transformations technologiques.

23 juin 2015

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

C'est en se rassemblant et en renforçant la coopération entre les États membres autour d'un projet d'avenir, porteur de valeurs de solidarité, que l'Europe sera capable de raviver l'espoir et de répondre aux attentes et besoins des femmes et des hommes qui y vivent.

23 juin 2015